

Fédération  
des travailleurs  
et travailleuses  
du Québec  
**SCFP**  
Syndicat canadien de  
la fonction publique

# Col Blanc

LA PUBLICATION OFFICIELLE DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTREAL (SCFP)

TOUS COLS BLANCS RÉUNIS

## 1<sup>er</sup> mai : C'est l'heure des comptes !



**Travailleurs saisonniers,  
bienvenue !**

À tous les jeunes travailleurs, aux étudiants, à ceux qui joindront nos rangs cet été, dans les piscines, plans d'eau ou camps de jour; au Parc Jean-Drapeau ou à La Ronde, dans les arrondissements de Montréal, dans les sociétés paramunicipales comme dans les villes reconstituées, aux anciens comme aux nouveaux, l'Équipe du SFMM souhaite une très belle saison!

page 3

**Anjou 80 : entente de principe adoptée**

pages 11 à 14

**Équité salariale : les femmes écopent !**

page 15

**Nouveau site du SFMM : mission accomplie**

# À l'intérieur

Sécurité du revenu «What a mess !» .p. 4  
 Anjou 80 : entente de principe .....p. 5  
 Pointe-Claire : près d'un règlement...p. 5  
 XXVII<sup>e</sup> Congrès du SCFP-Québec.....p. 6  
 Nouveaux bureaux pour le SFMM.....p. 7  
 Départ d'André Racette jr .....p. 7  
 ADS : agressions, non merci ! .....p. 8  
 Rosemont - La Petite Patrie : les études ça compte.....p. 8  
 L'AECG, une nouvelle tuile .....p. 9  
 Condition féminine, pourquoi s'impliquer ? .....p. 9  
 Conseil régional de la FTQ.....p. 10  
 De l'espoir (témoignage) .....p. 10  
 Formation, dates à retenir .....p. 10  
 Équité salariale, les femmes écopent ! .....p. 11  
 Villes reconstituées : le point sur l'équité.....p. 14  
 Nouveau site du SFMM .....p.15  
 Travaillé l'été, c'est risqué .....p. 16  
 Les jeunes travailleurs à risque.....p. 16  
 Santé mentale, tournée des DS.....p. 17  
 Réclamation CSST, s'y retrouver .....p. 18  
 28 avril, jour de deuil .....p. 18  
 Entrevue avec un syndicaliste élu...p. 19  
 Actualités .....p. 20  
 1<sup>er</sup> mai, C'est l'heure des comptes ! p. 21  
 Rions un peu avec le prof Lauzon....p. 22  
 Journée international contre l'homophobie.....p. 22  
 Des mots qui font suer ! .....p. 23

## Agenda

### 23 juin

Journée des Nations Unies pour la fonction publique

### 24 juin

fête nationale du Québec (jour de congé chômé payé)

### 1<sup>er</sup> juillet

fête du Canada (jour de congé chômé payé)

### 12 août

Journée internationale de la jeunesse

### 5 septembre

fête du Travail (jour de congé chômé payé)

### 8 septembre

Journée internationale de l'alphabétisation

### 10 septembre

Journée mondiale de prévention du suicide

### 15 septembre

Journée internationale de la démocratie

### 20 septembre

Séance du conseil de direction du SFMM

### 21 septembre

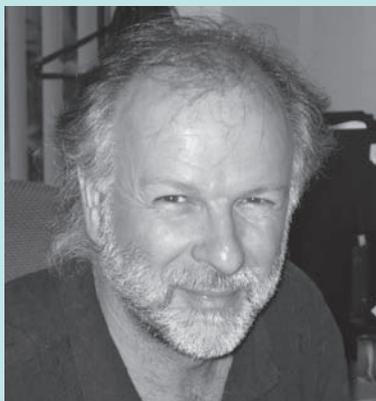
Journée internationale de la paix

« Je préfère mourir avec le plus grand nombre que me sauver avec une petite élite. »

Gaston Miron, cité par Biz de Loco Locass au congrès du SCFP-Québec

## Nouveau conseiller syndical Bienvenue à Bruno Tremblay

Le comité du journal joint sa voix à celle de l'Équipe syndicale pour souhaiter la bienvenue, ou plutôt un bon retour, à Bruno Tremblay, conseiller syndical du SCFP, qui joint les rangs de l'équipe de conseillers du SFMM (SCFP). Rappelons que Bruno a œuvré au 429 un peu plus de trois ans avant d'être assigné, en début d'année 2009, au Syndicat des Employé(e)s de Vidéotron Ltée (SEVL). Tous ceux qui connaissent Bruno savent qu'il rendra de bons et précieux services à notre Syndicat.



## Félicitations aux nouveaux parents



Pascal Thériault, directeur syndical de l'arrondissement Outremont, et sa conjointe, Cynthia Vaillancourt, ont de quoi être fiers car leur petite famille s'est agrandie avec la naissance d'Anthony, le 19 mai

dernier. Pesant 8 livres, Anthony a donné du fil à retordre à sa courageuse maman qui a dû vivre un accouchement difficile puisqu'il s'est présenté par le siège. Longue vie à Anthony (que l'on voit ici avec son grand frère Samuel) et à la famille Vaillancourt Thériault.



Né le 24 avril dernier, à 10 h 07 et pesant 11 lbs ½, William est le tout premier enfant de Marvin (Theang Leng) Ly, directeur syndical pour les membres du Service des affaires juridiques (cour municipales) de la Ville de Montréal, et de Soda, sa conjointe.



Sous le signe du lapin, selon l'horoscope chinois, bébé William devrait être extrêmement populaire et vivre entouré par un large cercle de parents et d'amis. À en juger par la sociabilité de son père, on sait de qui il retient. On dit aussi que les «lapins» savent mettre de l'animation au foyer! Parions que c'est déjà chose faite. Félicitations aux parents qui ont vécu toute une gamme d'émotions avec l'arrivée par césarienne de William!

Date de tombée des textes pour le prochain numéro du  
**ColBlanc :**

**le vendredi 2 septembre 2011**



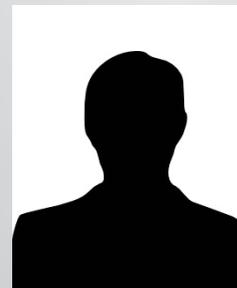
## BIENVENUE aux nouveaux directeurs

**Louise Thouin**  
Arrondissement  
de Saint-Léonard  
Téléphone :  
514 328-8500,  
poste 8465  
Télécopieur :  
514 328-8406



**Patrick Dubreuil**  
Arrondissement  
de Verdun  
Téléphone :  
514 765-7038  
Télécopieur :  
514 765-7006

**Patrice Leclerc**  
(par intérim)  
Arrondissement  
d'Achunsiac-Cartierville  
Téléphone :  
514 872-4821  
Télécopieur :  
514 872-6649



**ColBlanc**

LA PUBLICATION OFFICIELLE DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP)

Publication officielle des membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP),

514 842-9463 / [colblanc@sfmm429.qc.ca](mailto:colblanc@sfmm429.qc.ca)

Publiée par le Comité du journal à 11 500 exemplaires. Les textes publiés dans ce journal n'engagent que leurs auteurs.

Nos pages sont ouvertes à tous les membres du SFMM (SCFP). Cependant, le comité du journal se réserve le droit de refuser la publication de textes qui ne rencontrent pas les critères établis par la politique d'information du SFMM (SCFP).

Toutes reproductions, traduction et diffusion des textes sont autorisées à condition d'en citer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque de la législature et à la Bibliothèque nationale du Québec, Division des acquisitions pour le Canada et Bureau de dépôt légal, Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa (SSN 0227-6064).

Composée et imprimée par des travailleuses et travailleurs syndiqués, membres d'un syndicat affilié à la FTQ.

Veuillez prendre note que, dans le seul but d'alléger le texte, le masculin comprend le féminin (même si ce n'est pas toujours le cas) et vice-versa (même si ce n'est pas toujours le cas).

**Responsable à l'exécutif**

**du Comité du journal :** André Dollo

**Agents d'information :** Michèle Blais et Jean-René Usclat

**Responsable :** Gérald Brosseau

**Secrétaire :** Claude Duval

**Membres :** Sophie Aumais, Maryse Chrétien et Pascal Labine

**Photographes :** Michèle Blais, Gérald Brosseau et Alarie photos.

**Infographie :** Marcel Huot (Atelier Québécois Offset inc.)



# Non au virage à droite... Touche pas à ma caisse !



Monique Côté, présidente du SFMM (SCFP)  
André Dollo, secrétaire général du SFMM (SCFP)



À ce moment où vous lirez ce texte, l'été pointera le bout de son nez après un printemps plus automnal que printanier, avec son lot de précipitations et de froid. Souhaitons que la nouvelle saison soit à l'image de ce qu'elle doit être et nous apporte

soleil et chaleur. Nous profitons de l'occasion pour dire à nos membres, collègues, familles et amis qui ont été victimes des crues printanières que nous sommes de tout cœur avec eux et leur souhaitons des jours meilleurs.

Parlant de l'arrivée de l'été, il nous fait plaisir de souhaiter la bienvenue et de saluer nos consœurs et confrères qui joignent nos rangs pour la saison et qui offriront aux citoyens de l'île de Montréal, pour la période estivale, leurs bons et précieux services. Bon été à tous!

## Retraite : pour des revenus convenables

Depuis quelques mois, il ne se passe pas une semaine sans que nous entendions et lisions les récriminations exaltées de certains de nos dirigeants politiques en regard des coûts, trop élevés selon eux, de nos caisses de retraite. Aux plaintes de nos «bons» maires Tremblay, Trent et autres qui claironnent, à qui mieux-mieux et à qui veut bien entendre, que nos caisses de retraite sont trop avantageuses, trop chères et trop permissives, s'ajoutent les sempiternelles liturgies de la droite néolibérale représentée par les Legault, Sirois et autres chantres du nivellement par le bas des conditions d'emploi des travailleurs syndiqués et de la classe moyenne, qu'on pense au Réseau Liberté-Québec ou à l'Institut économique de Montréal!

Tous ces «amis» du grand capital et de l'entreprise privée tentent, par leurs interventions médiatisées, d'influer sur le gouvernement et les citoyens afin de les convaincre du bien-fondé de leur volonté de réduire ou d'altérer les acquis des travailleurs du Québec.

## Des revendications légitimes Des actions concertées

Pourtant au même moment plusieurs actions et revendications sont mises de l'avant afin que les citoyens du Québec puissent bénéficier de revenus convenables lorsqu'ils prendront leur retraite. La FTQ, appuyée par une soixantaine de groupes représentant la société civile, a lancé la campagne *Une retraite à l'abri des soucis* afin de procurer une rente

décente à tout le monde. La situation de nos aînés est préoccupante et il faut agir pour eux et pour tous ceux, dont nous, qui seront du nombre à un moment donné.



D'autres démarches ont aussi été amorcées pour que les travailleurs québécois puissent bénéficier d'un régime de retraite car ils sont beaucoup trop nombreux à n'avoir actuellement aucun régime ou des régimes qui ne sont pas à la hauteur et qui, de ce fait, ne les mettent pas à l'abri du besoin pour leurs vieux jours. Que veulent nos dirigeants? Des aînés qui vivront de peine et de misère avec le supplément du revenu garanti ou plutôt des retraités bénéficiant d'une rente leur permettant de suffire à leurs besoins et à leurs obligations?

## Des économies au détriment des travailleurs

Les élus municipaux tentent une fois de plus d'économiser sur le dos de leurs employés, alors même qu'il devient de plus en plus évident que leurs mains droites ne savent pas ce que font leurs mains gauches. Prenons par exemple le cas de la Ville de Montréal, qui de la main gauche, veut réduire ses dépenses, entre autres en sabrant dans les caisses de retraite des employés et qui, de la main droite, prête 37 millions de dollars provenant des taxes des citoyens pour financer une entreprise (privée) chargée des opérations, de la gestion et du développement de BIXI (octroi entériné au Conseil municipal du 17 mai dernier), en plus de lui garantir un prêt de 71 millions de dollars pour la supporter dans son développement au cours des prochaines années!

De quelles économies parlons-nous? Non seulement il n'y a pas d'économie, non seulement l'entreprise ne fait pas d'argent avec ses BIXI, mais il faut aussi investir l'argent des contribuables dans une aventure privée qui ressemble de plus

en plus à un canard boiteux!

Pour le reste nous, futurs retraités, devons demeurer sur nos gardes pour éviter que nos caisses de retraite soient bradées et réduites à leur plus simple expression... un BIXI avec ça? Des prestations de retraite convenables, c'est une question d'équité et de respect pour les travailleurs du Québec et le gage que nos aînés pourront vieillir dans la dignité.

## Contre la droite envahissante

Du 10 au 13 mai dernier, une délégation de quatorze officiers syndicaux du SFMM a participé activement au XXVII<sup>e</sup> congrès du SCFP-Québec qui se tenait à Québec (voir l'article à ce sujet en page 6). Les attaques contre nos régimes de retraite figuraient évidemment parmi les différents thèmes qui ont été abordés lors de ce congrès. Nous y avons notamment appris que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a été mandatée pour faire des représentations auprès du gouvernement afin d'inciter les parlementaires à revoir à la baisse les conditions prévues aux diverses caisses de retraite du secteur municipal.

À cet égard, deux résolutions ont été unanimement adoptées par les congressistes afin de contrer cette offensive de la droite. La première résolution à être adoptée a d'ailleurs été proposée par notre Syndicat (au total nous en avons soumis sept). Nous avons demandé à ce que le SCFP dénonce, sur toutes les tribunes possibles, la désinformation qui se fait en regard des caisses de retraite de la fonction publique municipale et qu'il intervienne auprès du gouvernement afin de contrer d'éventuels projets de loi qui s'attaqueraient à nos acquis en matière de caisse de retraite. Puis, dans la foulée, une résolution d'urgence a été adoptée afin que soit créée une coalition ayant pour mission de protéger nos caisses de retraite contre toute ingérence et que le SCFP y investisse le temps, l'argent et les ressources humaines nécessaires. Soulignons également qu'une manifestation s'est tenue face au parlement pour demander au gouvernement Charest d'emboîter le pas et de s'occuper de nos aînés et de nos régimes de retraite. Souhaitons que tous nos efforts et notre solidarité portent fruit et qu'ils nous permettent de conserver les acquis de nos caisses de retraite.

En terminant, comme la période estivale rime avec période de vacances pour bon nombre d'entre vous, nous vous souhaitons de bonnes et belles vacances. Profitez-en pour vous amuser, vous distraire et surtout pour faire le plein d'énergie!

# Équité salariale La Commission ne sera pas abolie!

Monique Côté, présidente du SFMM (SCFP) et vice-présidente à la FTQ



Le 7 février dernier, j'ai été mandatée par la FTQ, ainsi que Jean-Pierre Ouellet, vice-président à la FTQ et Dominique Savoie, conseillère

FTQ, afin de présenter nos réactions sur le projet de loi 130 visant à abolir et restructurer certains organismes dont la Commission d'équité salariale.

Nous adressant à la Commission des

finances publiques, présidée par la ministre Courchesne, nous nous sommes opposés fermement à l'abolition de la Commission ainsi qu'au transfert de celle-ci vers la Commission des normes du travail. Nous avons demandé le retrait pur et simple de cette partie du projet de loi puisque, dans le contexte actuel où de nombreuses entreprises n'ont pas terminé l'exercice, cela était et demeure encore inacceptable.

Plusieurs groupes sont aussi venus exprimer leur désaccord en Commission parlementaire.

Nous pouvons être très satisfaits aujourd'hui de la décision de la présidente du Conseil du Trésor, Michelle Courchesne, de retirer du projet de loi 130, tous les articles concernant l'abolition et le transfert de la Commission d'équité salariale. C'est un gain majeur pour les femmes du 429, les 200 000 femmes de la FTQ et pour l'ensemble des

femmes du Québec. Cette décision vient confirmer qu'au Québec, il nous faut conserver une Commission indépendante et possédant l'expertise nécessaire pour poursuivre l'application de ce droit fondamental pour les femmes qu'est l'équité salariale.

Félicitons-nous pour cette bataille remportée et BRAVO pour la grande solidarité démontrée!

# Dossier Sécurité du revenu

## «What a MESS !»



Gaétan Scott, vice-président responsable au SFMM (SCFP)



e l'avoue d'emblée, le jeu de mots est facile et, en plus, il est en anglais. Veuillez m'en excuser, mais il m'apparaît on ne peut plus approprié.

J'oserais même ajouter que j'ai la conviction profonde que cette image est tout à fait partagée par les quelque 400 Cols blancs, membres de notre Syndicat, qui travaillent en ce moment pour le Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale (MESS).

### Un peu d'histoire...

Vous vous souviendrez que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, notre chère Ville de Montréal, son maire et son administration, ont abandonné le Service de la sécurité du revenu au profit du MESS. Ce fût à la suite d'un combat épique (dont je me souviens trop bien), qu'il fût possible de maintenir des employés «ville» au statut de «prêtés» au sein du MESS. Une victoire obtenue à l'arrachée mais une victoire amère puisque plus de 175 de nos collègues ont changé d'employeur, passant de la Ville à la province.

### Isolement et frustration

Maintenant, qu'en est-il après trois ans? Quel bilan pouvons-nous en tirer? Si vous vous fiez au titre de cet article, c'est sans trop de surprise et d'étonnement que vous constaterez que le bilan n'a rien de réjouissant et que nous sommes loin d'une fin hollywoodienne de l'histoire où les héros «...furent heureux et eurent beaucoup d'enfants». Poser un constat d'échec ou parler de situation dramatique serait certes exagéré, nous pouvons cependant parler de la frustration, de l'isolement et du manque de considération, ressentis par nos membres.

À quoi attribuer cet état de chose? Pour ma part, je pense que cela est dû à une réalité de gestion et de philosophie unique et propre à la structure ministérielle. Bien que conscient qu'ils doivent gérer deux conventions collectives différentes, la résultante apparaît comme étant fort complexe et trop souvent discutable. En voici quelques exemples.

### Choix de vacances estivales problématiques

Parlons tout d'abord de la problématique liée au choix des vacances estivales. Bien que l'entente tripartite négociée entre les parties précise que la règle d'ancienneté générale est le critère universel et que le tout doit se faire selon les règles du ministère, voici comment le MESS gère l'attribution des vacances estivales.

On demande tout d'abord à chacun de prioriser un premier choix de deux semaines, choix que les gestionnaires qualifient de prioritaire — ce que, soit dit en passant, l'on s'est bien gardé de vous expliquer lors des négociations, malgré vos questions. Ensuite, on permet de choisir les semaines subséquentes auxquelles l'employé a droit. Qu'arrive-t-il alors? Supposons que vous ayez 28 ans d'ancienneté et souhaitiez prendre trois semaines de vacances à l'occasion

d'un voyage en famille. Vous optez, par exemple, pour les trois dernières semaines du mois de juillet et vous priorisez les deux dernières, selon les exigences du MESS. Or, voilà qu'un employé du MESS, comptant beaucoup moins d'ancienneté que vous, disons deux ans d'ancienneté, choisit et priorise la semaine de juillet que vous avez choisie également mais n'avez pu prioriser, vous vous retrouverez dans l'obligation, malgré vos 28 années de service, de déplacer la 3<sup>e</sup> semaine de vos vacances estivales.

### Vous avez dit ancienneté ?

Pour mieux comprendre, il faut savoir que pour les employés provinciaux, il est prévu que tous doivent pouvoir bénéficier de deux semaines de vacances entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 septembre de chaque année. La convention prévoit également que deux semaines peuvent être utilisées pour faire valoir son ancienneté seulement si, et j'insiste sur le si, cela a pour effet d'empêcher quelqu'un d'obtenir ses deux semaines dans la période prévue.

C'est compliqué, je sais, mais c'est comme ça. Ainsi dans notre exemple, si l'employé le plus ancien a choisi trois semaines et qu'il reste des périodes disponibles entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 septembre, pourquoi alors ne pas déplacer le choix de l'employé moins ancien et se conformer à la règle de l'ancienneté générale? Réponse du ministère : impossible, car l'employé ayant le moins d'ancienneté a priorisé cette semaine!

Au final, dès qu'un employé comptant plus d'années de services choisit plus de deux semaines, il est loisible à un employé ayant beaucoup moins d'ancienneté de profiter de l'occasion pour voir son choix prioritaire respecté au détriment du plus ancien, qui lui n'a plus qu'à déplacer ses vacances. Cette problématique, que nous tentons de régler depuis maintenant trois ans, représente à nos yeux un véritable non-sens et pourtant se poursuit encore.

### Autre écueil : les promotions internes

Autre exemple du «mess» régnant au ministère, celui des promotions internes pour nos membres. Nous avons demandé au ministère la possibilité que nos membres puissent accéder à des promotions internes pour des emplois tels qu'enquêteur, chef d'équipe, etc. et qu'ils aient priorité sur les postes «ville». À cet égard, l'expérience acquise en fonction supérieure ou toute autre façon de faire, pourraient être considérées. Cette fois encore, la réponse du ministère fut négative et nous est parvenue un an après notre demande en ce sens. Avouez que c'est plutôt long pour un aller-retour à Québec! Pour couronner le tout, la Ville de Montréal, de son côté, refuse de procéder à des examens pour ces emplois. C'est donc, direction cul-de-sac pour ces employés en matière de promotion interne.

Parlant de la Ville de Montréal, sachez qu'elle n'est pas en reste! Ainsi, bien que la Ville s'était engagée à former un

comité mixte de relocalisation avec pour mandat d'aider les employés à se relocaliser à la Ville, il s'avère que nos vis-à-vis, qui semblaient pourtant si réceptifs à cette démarche, ne sont jamais disponibles pour siéger à ce comité et, pire encore, ils ne daignent même pas répondre aux idées que nous avons lancées ou aux suggestions que nous avons émises. Au point qu'aujourd'hui, nous nous questionnons sur leur réelle «réceptivité» et sur leur bonne foi.

### Nos membres subissent

Bref, un constat s'impose : Québec paie, Montréal collecte... et les Cols blancs à l'emploi de la Ville et «prêtés» au MESS écopent. Le ministère profite d'une main-d'œuvre expérimentée et d'employés qualifiés et dévoués qu'il ne peut se permettre de perdre. En définitive, les administrations de Montréal et du MESS sont satisfaites, pour ce qui est des employés concernés... bien que l'administration ait un brin de sympathie à leur endroit, il semble qu'il soit très compliqué de faire quelque chose pour éliminer les irritants auxquels ils sont confrontés et ils sont nombreux.

Car en plus des exemples précédents, nos membres sont au prise avec le fait qu'Intranet ville ne soit plus disponible pour eux, que certaines livraisons de courrier interne ne se fassent plus, que les mouvements de personnel soient le plus souvent des choix de gestion, sans parler de la jalousie de certains collègues à l'emploi du MESS qui envient leurs conditions de travail et j'en passe. Tout ce personnel «ville» doit aussi s'adapter aux us et coutumes du MESS, aux déménagements fréquents, aux directives variables et changeantes, aux politiques mal établies, comme la nouvelle façon de faire lors de l'attribution initiale qui fait en sorte que les agents ne rencontrent plus les demandeurs d'aide, ce qui est dénoncé par les syndicats (tant le SFMM que le SFPO), les partis d'opposition ainsi que les organismes communautaires, mais qui, allez savoir pourquoi, perdure toujours. Oui vraiment... WHAT A MESS!

### Pour que ça change

Reste maintenant à savoir combien de temps il faudra à nos employeurs pour réagir? Peut-être faudra-t-il, à nouveau, nous solidariser et prendre les moyens pour exiger des changements. Parler plus fort, s'indigner plus haut et s'activer plus sérieusement. J'ose espérer que tant la Ville de Montréal que le ministère se souviennent que la solidarité est une valeur qui a toujours été présente et au cœur des actions des travailleurs de ce Service et que nous n'aurons pas à le leur rappeler concrètement.

En terminant, souhaitons que des deux côtés, les gestionnaires qui liront ce texte (et, je sais qu'ils le liront) y verront l'urgence d'agir et de travailler ensemble à trouver des solutions. Après tout, il ne faudrait pas que le «mess» s'amplifie!

## AVEZ-VOUS ADHÉRÉ AU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP) ?

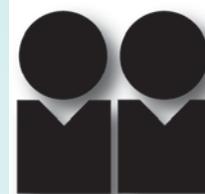
Vous êtes nouvellement embauché par la Société du parc Jean-Drapeau, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), le Parc Six Flags Montréal SEC, Anjou 80, Stationnement de Montréal, par la Ville de Montréal ou encore par l'une ou l'autre des 12 villes reconstituées pour lesquelles nous détenons l'accréditation.

Ce n'est pas parce que ces employeurs prélèvent à la source des cotisations syndicales que cela fait de vous **un membre en règle** du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP).

Dans le respect du cadre légal en vigueur, il est stipulé au paragraphe 8.01 des statuts et règlements de notre Syndicat que **«tout aspirant qui désire adhérer au Syndicat doit signer une demande d'adhésion et être accepté par le comité exécutif du Syndicat»**.

Si vous voulez bénéficier de tous les droits et avantages conférés par les statuts et règlements de notre Syndicat et que vous n'avez pas encore adhéré à notre organisation : contactez votre délégué(e) syndical(e) afin de joindre, le plus rapidement possible, les rangs du SFMM (SCFP), le Syndicat le plus important du secteur municipal au Québec. La demande d'adhésion est également disponible sur notre site Internet.

**514 842-9463 / [www.sfmm429.qc.ca](http://www.sfmm429.qc.ca)**



# Anjou 80

## Entente de principe adoptée



Mario Sabourin, vice-président responsable au SFMM (SCFP) avec la collaboration de Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



Le 26 mai dernier, réunis en assemblée générale extraordinaire, les syndiqués de la société paramunicipale Anjou 80 se sont prononcés dans une proportion de 79 % en faveur de l'entente de principe conclue le 5 avril dernier.

### Un régime de retraite à sauvegarder

L'enjeu majeur de cette négociation visait à maintenir le régime de retraite à prestations déterminées des salariés menacés par l'harmonisation des régimes de retraite des employés municipaux de la Ville de Montréal. La loi n'obligeant pas la Ville de Montréal à transférer le régime de salariés de cet organisme à but non lucratif (OBNL), devinez ce qu'elle a choisi de faire?

Soucieux de palier à cette situation, le SFMM a eu recours au Régime retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS) afin d'offrir aux membres un régime plus avantageux.

#### RRFS : un outil syndical

Depuis juin 2008, les syndicats affiliés à la FTQ – dont le SFMM (SCFP) – disposent d'un nouvel outil pour l'épargne retraite : le Régime retraite par financement salarial (RRFS).

Ce régime permet aux syndicats qui n'ont pas accès à un régime de retraite à prestations déterminées auprès de leur employeur d'accéder à un meilleur régime. Cette formule propose une prestation pour les participants et une cotisation fixe pour les employeurs. Pour plus de détails visitez le site [www.rrfs.ftq.qc.ca](http://www.rrfs.ftq.qc.ca).



### Des gains satisfaisants

Outre le régime de retraite, l'entente, d'une durée de quatre ans, prévoit aussi des hausses salariales totalisant 7,3 % qui se répartissent comme suit, pour l'année 2010 : 1,3 % intégré aux échelles plus le versement d'une somme forfaitaire de l'ordre de 0,7 %. Pour les années subséquentes, l'augmentation sera de l'ordre de 2 % intégrée. Ces hausses pourraient s'avérer plus généreuses pour 2012 et 2013, une clause d'indexation à l'IPC ayant été conclue.

Figurent aussi à la liste des gains syndicaux : une nouvelle prime de remplacement, l'indexation des primes en vigueur, l'amélioration des horaires de travail les week-ends et l'ajout d'un jour de vacances à compter de la 21<sup>e</sup> année de service jusqu'à la 25<sup>e</sup> année, haussant ainsi le nombre de semaines de vacances de 5 à 6 après 25 ans d'ancienneté.

### Une solidarité à toute épreuve

Rappelons que le 8 novembre 2010, confrontés à l'intransigeance de leur employeur face à des demandes syndicales tout à fait légitimes, la quinzaine de syndiqués n'avaient pas hésité à accorder à leur comité syndical de

### Félicitations au comité de négociation

Mario Sabourin, vice-président responsable de ce dossier et porte-parole syndical, Diane Chiasson, directrice syndicale par intérim, Luis Reyes et Bernard Gauthier, délégués syndicaux et Nicolas Cléroux, conseiller syndical SCFP.

négociation un vote de grève à déclencher au moment jugé opportun.

C'est grâce à cette solidarité que les syndiqués ont su manifester tout au long de cette négociation que nous avons réussi à décrocher des résultats pour lesquels, notre présidente, Monique Côté, s'est dite ravie. D'autant que cette solidarité s'est déployée dans un contexte difficile. La preuve que la détermination des membres peut faire une différence même au sein d'un petit groupe de syndiqués comme à Anjou 80 !



# Nouvelle convention collective à Pointe-Claire

## À deux doigts d'un règlement

Mario Sabourin, vice-président responsable au SFMM (SCFP) en collaboration avec Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



En se prononçant dans une proportion de 83 % en faveur du consensus (entente de principe) auquel les parties en sont venues, le 2 mai dernier, nos collègues syndiqués de la Ville de Pointe-Claire ont franchi une étape majeure les rapprochant de la signature de leur nouvelle convention collective.

À la lueur du résultat du vote, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai dernier, nul doute que le comité de négociation a su répondre aux attentes des syndiqués.

La prochaine étape, décisive, reste à venir et repose sur les épaules des élus municipaux

qui seront appelés à entériner, lors d'une séance du conseil de ville de juin (celle du 7 ou du 20), le résultat final. Au moment de rédiger ce texte, notre Syndicat demeure confiant que cette étape sera bientôt franchie et confirmera l'entrée en vigueur d'un nouveau contrat



de travail qui couvrira la période du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 31 décembre 2015. Ce n'est qu'une fois cela fait que nous pourrons en révéler le contenu.

Dans le communiqué diffusé par le SFMM, notre présidente, Monique Côté, s'est dite heureuse du résultat du vote des membres nous rapprochant d'un règlement négocié qui permettra à tous d'aller de l'avant et de mettre fin à plus de 42 mois de longues négociations.

Saluons la détermination des membres de la Ville de Pointe-Claire qui sont demeurés solidaires et la persévérance des délégués syndicaux membres du comité syndical de négociation, Michel Bélanger, Stéphane Breault et Ginette Schinck (n'oublions pas, Josée Babin qui a participé à plusieurs séances de négociations avant de quitter pour un congé de maladie) qui, ne serait-ce qu'un moment, n'ont jamais baissé les bras.

Souignons également le travail de Mario Sabourin, vice-président et responsable de ce dossier épaulé par les conseillers SCFP, Luce Charbonneau et Bruno Tremblay.



# XXVII<sup>e</sup> Congrès du SCFP-Québec

## SFMM : joueur majeur sur l'échiquier syndical

André Dollo, secrétaire-général du SFMM (SCFP)



est du 10 au 13 mai dernier que s'est tenu à Québec le XXVII<sup>e</sup> congrès du SCFP-Québec sous le thème *Présents sur toutes les tribunes*. La délégation du SFMM était constituée de quatorze représentants syndicaux dont huit membres de l'exécutif, cinq directeurs et directrices ainsi qu'une coresponsable du Programme d'aide au membre (PAM).

Visiteurs sur la terre ancestrale de la Nation Huronne-Wendat (Québec), nous avons tout d'abord été accueillis par nul autre que le grand chef du conseil de cette Nation, Konrad Sioui. Celui-ci a profité de l'occasion pour remercier le SCFP-Québec d'avoir mis en place le Conseil québécois des autochtones. Le grand chef a insisté sur le fait qu'on doit «apprendre à mieux se connaître» pour combattre les préjugés. Il a ajouté que «le discours des Premières Nations est sorti de la victimisation» et que «L'avenir s'annonce heureux si on partage, échange, communique et qu'on se parle respectueusement».



Photo : Annie Thériault-Roussel

### Contre le discours de droite...

Ce fut ensuite au tour de la présidente du SCFP-Québec, Lucie Levasseur de s'adresser aux quelque 530 congressistes présents. Elle a d'emblée déclaré qu'avec la montée de la droite et la large diffusion de son discours, les années qui viennent n'auront rien d'un long fleuve tranquille! Elle a brandi un article paru au début de 2011 dans le journal *The Economist* qui n'annonçait rien de moins que la guerre aux syndicats du secteur public. Le plan de la droite est bien simple, collecter moins de sous (aux entreprises) pour ensuite dire au peuple qu'il n'y a plus assez d'argent et qu'il faut donc couper et recouper dans les services publics. Elle a fait aussi référence à ce qui s'est produit au Wisconsin, soit la décision, par législation, de réduire de manière drastique le droit des employés de la fonction publique à négocier leur convention collective, à contribuer davantage à leur régime de retraite et de santé, à imposer aux syndicats l'obligation de tenir un vote d'accréditation chaque année, en plus de les empêcher de collecter leurs cotisations à partir des chèques de paie des travailleurs.

### Jugement favorable

En cours de rédaction, on apprenait que cette loi antisyndicale, adoptée par le gouverneur républicain de l'État du Wisconsin, Scott Walker, était invalidée par la juge Maryann Sumi et qu'il revient maintenant à la Cour suprême du Wisconsin de se prononcer sur la légalité du vote. À suivre

### ...et l'effritement de la classe moyenne

L'onde de choc est déjà dans notre cour arrière car si les syndicats de la fonction publique peuvent être cassés au Wisconsin, cet événement aura des ramifications nationales. Les gouverneurs républicains en Ohio, Iowa, Indiana, au New Jersey et dans plusieurs autres États, surveillent attentivement les événements dans le Wisconsin et s'approprient à déposer des projets de lois similaires pour faire face à leurs déficits budgétaires. Même au Québec, on dénombre plusieurs appuis en faveur de cette idéologie.

Il nous faudra donc être vigilants et nous serrer les coudes, faire preuve de solidarité, nous défendre et mener les batailles qui seront nécessaires pour passer à travers et empêcher l'effritement de notre classe moyenne ainsi que la concentration de la richesse entre les mains d'une portion de plus en plus petite de la population.

### Le SFMM au cœur de l'action

À l'ordre du jour de ce congrès, près de 70 projets de résolution et amendements – dont sept originent de notre Syndicat – ainsi que 18 rapports différents, des conférences, des invités, etc., tout pour alimenter réflexions, discussions et actions.

Entre autres, mentionnons l'importante campagne menée par la FTQ sous le thème *Une retraite à l'abri des soucis*, dont on a parlé précédemment dans le mot de l'exécutif (voir page 3), qui a reçu l'appui des congressistes tout comme la nôtre : *Montréal, fais une ville de toi!* qui vise la modification de la *Charte de la Ville de Montréal* pour que tous les Cols blancs de la Ville de Montréal puissent profiter de mesures de conciliation travail-famille, d'un véritable plan de carrière, d'une mobilité volontaire inter arrondissement et d'un processus d'embauche et de dotation équitable, transparent et juste pour tous.

D'ailleurs, au moment de mettre sous presse, la pétition demandant au gouvernement du Québec d'agir afin de modifier la *Charte* qui a reçu l'appui de 5000 personnes – dont des élus de Vision Montréal, des représentants syndicaux du SEMO, de la FTQ et du SCFP-Québec –, aura été présentée à l'Assemblée nationale par le député de Québec Solidaire, Amir Khadir, en présence de notre présidente, Monique Côté.

Également soucieux de préserver la santé physique, psychologique et la sécurité des travailleurs et préserver nos régimes de retraite qui sont dans la mire des employeurs, le SFMM a initié l'adoption de cinq autres résolutions concernant la SST et une sur la protection de nos régimes de retraite (voir le mot de l'exécutif).

### Des conférences inspirantes

En plus des rapports des différents comités, les congressistes ont eu droit à deux conférences. L'une portait

sur les syndicats et les coalitions citoyennes et l'autre sur le syndicalisme à l'heure des médias sociaux, le tout suivi par des ateliers et une plénière. Ces deux thèmes ont su inspirer les participants.

Nous avons aussi pu entendre les allocutions de Paul Moist, président national du SCFP, de Michel Arsenault, président de la FTQ et de Claude Généreux, secrétaire national.



### Claude Généreux à l'aube de la retraite

Le grand argentier du SCFP national et ex-président du SCFP-Québec, a profité de la tribune que lui offrait ce congrès pour annoncer aux participants qu'il ne sollicitera pas d'autre mandat, lors du congrès national qui se tiendra à Vancouver, à l'automne prochain.

Claude a un nom de famille prédestiné puisqu'il laisse aux membres du SCFP un héritage enviable.

Endettés, à son arrivée en poste en octobre 2001, les membres peuvent dorénavant compter sur un fonds annuel permanent de 2,5 millions de dollars pour lutter contre la privatisation, ainsi que sur un appui financier pour soutenir leur militantisme qui a quadruplé. De locataires, les membres sont devenus propriétaires de 25 édifices à bureaux situés partout au pays. À Ottawa, le nouveau bureau national du SCFP s'est mérité la certification *LEED or*, ce qui en fait l'un des édifices à bureaux les plus écologiques au Canada.

Un million de fois MERCI, Claude! Bonne retraite et longue route.

### Lucie Levasseur et Denis Bolduc élus

Qui dit congrès dit élection. À ce sujet, mentionnons tout d'abord qu'une modification aux statuts et règlements du SCFP-Québec a été entérinée par les congressistes, ce qui a permis la création du poste, désormais électif, de secrétaire général du SCFP-Québec.

Des élections ont été tenues pour les postes à la présidence et pour celui de secrétaire général. Lucie Levasseur, présidente sortante, a été réélue à ce poste, tandis que Denis Bolduc, président du Syndicat du journal de Québec, a été élu au poste de secrétaire général. Les membres du SFMM les félicitent pour leur élection.

### Un congrès «vert»

Alors que plusieurs résolutions ont été adoptées par les membres du SCFP-Québec au fil du temps pour soutenir des pratiques plus éco-responsables, le SCFP-Québec a décidé de passer de la parole aux actes et a planifié ce congrès à tendance zéro déchet en collaboration avec la firme TAKT-ETIK.

Ainsi, le congrès a été «carboneutre» puisque le SCFP a compensé les émissions de gaz à effet de serre générées par le transport des participants vers Québec par l'achat de crédit de carbone, des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique. Le papier utilisé durant le congrès a été recyclé à plus de 70 %, les valises remises aux membres à l'occasion du congrès sont fabriquées au Québec, les bouteilles d'eau ont laissé leur place à des fontaines et, à la fin du congrès, la grande bannière accrochée derrière l'estrade a été recyclée en sacs SAQ.

En définitive, ce fut un bon congrès, animé et productif. Nul doute que tous les participants l'ont apprécié. Quant à nous, on s'y donne rendez-vous dans deux ans!



# Déménagement en vue

## Relocalisation des bureaux du syndicat



Line Desjardins, trésorière-archiviste du SFMM (SCFP)



Le 16 mai dernier, lors d'une assemblée extraordinaire du Centre social des fonctionnaires municipaux de Montréal, que les membres ont voté en faveur des recommandations du Conseil d'administration du CSFMM et ont entériné l'acquisition, par notre Syndicat, d'une nouvelle propriété — incluant un contrat de construction clés en main de même que la vente de notre propriété actuelle — pour y établir ses bureaux devenus trop exigus. Précisons que la nouvelle propriété est sise au 8790 avenue Du Parc dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Même si nous l'avons acquis officiellement le 26 mai 2011, ce n'est toutefois que vers la fin de l'année que le déménagement de nos bureaux est prévu. En effet, vers la mi-juin l'étape de démolition de l'intérieur du bâtiment débutera afin de procéder à la remise à neuf complète de son intérieur et quelques travaux extérieurs.

### Un projet de longue haleine

Ce projet de relocalisation de nos bureaux, qui a pris naissance vers la fin de 2005, a finalement abouti avec succès malgré les quelques embûches auxquelles nous avons dû faire face, dont notamment l'expropriation possible de notre terrain de stationnement par la STM, menace qui a plané au-dessus de nos têtes pendant presque trois ans.

Depuis 2007, au moins une quinzaine d'opportunités ont été explorées, que ce soit une construction, une location, un achat de propriété existante avec ou sans rénovations. C'est finalement en septembre 2010 que la propriété du 8790 avenue du Parc fut retenue car c'est elle qui a répondu au plus grand

nombre d'objectifs que le CSFMM s'était fixé à savoir :

- S'établir dans des espaces de bureaux plus fonctionnels
- Avoir un nombre suffisant d'espaces de stationnement (+/- 50 places)
- Être à proximité des grands axes routiers
- Être accessible avec les transports en commun
- Réaliser des économies en regard des frais de location de salles
- Augmenter la fréquentation de nos locaux par nos membres et officiers syndicaux.

### Vents favorables

Bien que notre propriété actuelle ne soit pas vendue au moment d'écrire cet article, sachez que plusieurs offres ont été reçues et actuellement un processus de vérification diligente est en cours, l'offre fort intéressante d'un acheteur a été retenue par le Centre Social, conditionnellement à son adoption par le conseil d'administration. Il faut dire que les « vents » du marché immobilier nous sont favorables et nous permettront sans doute de maximiser le prix de vente de notre propriété, rue de La Gauchetière, surtout en raison du début des travaux de construction du CHUM. En définitive, avec cette transaction, les finances de notre Syndicat sont loin d'être mises en péril,

bien au contraire, mais, tout aussi important, nos nouveaux locaux seront à même de répondre aux besoins de notre organisation, au bénéfice des membres qui la composent.

### Petite histoire en forme d'anecdote

Je ne sais pas si notre Syndicat était prédestiné à cette acquisition en particulier, mais je m'en voudrais de ne pas vous révéler certains détails entourant le parcours professionnel et personnel d'un des vendeurs, Claude Dupras. Certains se rappelleront que cet ingénieur et homme d'affaires est devenu le nouveau chef du Parti Civique de Montréal (PCM) après que le maire Drapeau ait annoncé qu'il quittait la direction de ce Parti en juin 1986. En novembre 1986, il s'est présenté officiellement à la mairie de Montréal. Ce fut Jean Doré du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) qui remporta cette élection.

Je vous invite d'ailleurs à lire l'article du 13 mars 2009 intitulé « L'erreur magistrale des

arrondissements » que monsieur Claude Dupras a écrit sur son blog au <http://claudedupras.blogspot.com/2009/03/erreur-magistrale-des-arrondissements.html> et dans lequel il dénonce l'inefficacité de la structure organisationnelle actuelle de la Ville de Montréal qui affecte la qualité de vie des Montréalais. Son article rejoint d'ailleurs plusieurs arguments de notre campagne *Montréal, fais une ville de toi!* Comme quoi le hasard fait parfois bien les choses.

Il est aussi à noter que des locaux du bâtiment ont autrefois été loués par les propriétaires au Parti Québécois, et qu'ils ont servi de quartier général à une époque où René Lévesque en était le chef.

Nous vous informerons dès que possible de la date précise du déménagement de nos bureaux et de nos nouvelles coordonnées ainsi que des procédures mises en place lors du déménagement (correspondances syndicales, FSMA, etc.)

Je suis fier de voir enfin ce projet se réaliser, d'autant plus qu'il s'agit d'un actif et d'un placement sécuritaire pour notre organisation et que, de par mes fonctions de trésorière-archiviste, j'ai été celle qui en a été le chef d'orchestre. En terminant, je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont, de quelques façons, contribué à la réalisation de cet ambitieux mais combien stimulant projet.

Source : [www.erudit.org](http://www.erudit.org)



## Vers de nouveaux défis

# André Racette jr affecté au SCFP 375



Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



el le célèbre *Buzz Lightyear*, héros du non moins célèbre film *Histoire de jouet*, André Racette jr aura été un fidèle allié des membres de notre Syndicat.

### Vers l'infini et plus loin encore

Il venait d'avoir 17 ans, en août 1975, quand il embauché par la Ville de Montréal. Il laisse sa marque au Service des permis et inspection, alors qu'il est affecté au «810, rue St-Antoine» où il se lie d'amitié avec Georges Bazinet, qui deviendra plus tard, président du SFMM. Il ne laisse personne indifférent au Service de l'approvisionnement et des immeubles où il sera élu directeur syndical. À cette époque, le SFMM est présidée par Ginette Proulx, la première femme élue à la barre de notre Syndicat.

À l'esprit vif, dévoué, militant, il sera rapidement recruté au «429» afin d'occuper un poste d'enquêteur de grief à la fin des années 1980. Il s'acquittera de ces fonctions sous la



présidence de Georges Bazinet puis de Daniel Papillon Demers, alors qu'il passe dans les ligues majeures quand le SCFP-Québec lui offrira un emploi de conseiller syndical. C'est à ce titre qu'il secondera, dans la dernière partie de son mandat, Daniel Papillon Demers, puis Monique Côté, devenue présidente.

### Un irréductible

Il est difficile de dresser un portrait exhaustif après tant d'années. Retenons que bon nombre de membres

auront fait sa connaissance alors qu'il les aura soutenus, eux et les procureurs appelés à plaider les arbitrages de griefs.

De plusieurs batailles, il se sera, entre autres, porté avec détermination au secours des agents de stationnement aux prises avec une des pires crises qu'a

connu le «429» : l'affaire des vignettes VIP!

«Junior» pour les intimes aura aussi été de nombreux comités de négociation en vue des renouvellements de conventions collectives, tant à la Ville de Montréal, que pour l'OMHM, Six Flags — la Ronde, le Parc Jean-Drapeau, etc. Il a participé au règlement de dossiers majeurs comme les fusions puis les défusions municipales, l'appariement des emplois, etc.

Au fil des ans, il a su devenir un pilier pour bon nombre de représentants syndicaux du «429» qui n'hésitaient pas à recourir à son expérience et à ses connaissances des milieux de travail.

André Racette jr, qui a toujours milité au sein du SFMM, a été appelé, en avril dernier, à mettre sa vaste expérience au profit d'autres syndiqués : les débardeurs du Port de Montréal.

C'est pourquoi aujourd'hui, au nom des nombreux membres du SFMM et de l'Équipe syndicale nous voulons lui dire : Merci André! Nul doute que tu sauras relever de nouveaux autres défis avant de te retirer pour une retraite bien méritée!



## Pour les agents de stationnement

# Les agressions c'est non merci !



Julie Lépine, directrice syndicale au SFMM (SCFP), division de l'application des règlements de stationnement du SPVM



aru dans le *Journal de Montréal* (édition du 27 mai 2011), l'article de Stéphane Alarie intitulé «Stationnement - Pas facile la vie des aubergines» qui faisait état de

l'augmentation des agressions commises à l'endroit des agents de stationnement (ADS), a suscité bien des réactions, tant dans les médias que chez les Cols blancs occupant ces emplois.

J'estime qu'il est indispensable d'y apporter certaines précisions, notamment en regard des effectifs, des pressions qu'ils subissent, de la prévention et également de sanctions plus sévères à envisager à l'égard des agresseurs.

### Un peu de respect !

D'emblée, le titre de cet article m'a profondément irritée. Mais quand donc les médias cesseront-ils de nous surnommer «les aubergines»? Avouez qu'il est assez cynique d'utiliser ce terme péjoratif pour nous désigner et pour titrer un article portant justement sur le manque de respect et l'agressivité auxquels font face les ADS.

Pourtant, cette expression n'a rien d'enracinée au Québec. De fait, elle est toute française et remonte au temps où les agents portaient des uniformes de couleur aubergine en France où, dans le même élan, on s'est mis à appeler «prunes» les billets de contravention émis. Là-bas, une aubergine distribue donc des prunes! Allez savoir pourquoi, la prune n'a pas été récupérée par nos médias! D'un autre côté, il nous appartient également de marquer notre désapprobation quant à l'utilisation de ce terme. Plus, j'estime que l'employeur devrait aussi insister auprès de ses interlocuteurs, et particulièrement ceux des médias, afin qu'ils cessent de nous affubler de ce qualificatif. Après tout, nous sommes des agents de stationnement et c'est d'ailleurs ce qui est inscrit sur nos uniformes... gris!

Pour ma part, et je parle d'expérience, je ne crois pas qu'il y ait eu une réelle augmentation du nombre d'ADS à Montréal depuis plusieurs années. De fait, ce sont quelque 128 agents qui travaillent sur une base annuelle alors qu'un peu plus de 40 sont rappelés au travail durant la période estivale. Il n'en reste pas moins que depuis que notre unité est sous la responsabilité du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), bien des choses ont changé, notamment la gestion des secteurs qui ne se fait plus de la même manière.

### Parlons gestion des effectifs

Ainsi, à titre d'exemple, l'administration a décidé en 2010 de créer, pour une période d'essai, dix nouveaux postes réguliers. Le but de l'opération était d'assigner des agents sur les rues commerciales où les déplacements de véhicules sont fréquents. Ces agents étaient chargés de contrôler les bornes de stationnement. Or, comme l'employeur insiste pour que l'agent qui couvre le secteur régulier fasse également les rues commerciales, cela a fait en sorte que deux agents se retrouvent à parcourir les mêmes rues.

Je travaille pour le service depuis bientôt 24 ans et jamais je n'ai vu autant de conflits concernant la couverture des secteurs. Il arrive souvent que les superviseurs demandent aux agents de secteurs d'aller couvrir les balais de rue en période estivale – il y a 57 parcours de balais en été, couverts par 17

permanents et 40 auxiliaires en rappel. À l'inverse, on dit aux agents assignés aux balais de rue de contrôler également des infractions à vue. Cela fait en sorte qu'il y a souvent deux agents qui passent sur la rue et cela tend à démontrer aux citoyens qu'on les tient à l'œil, qu'ils doivent se montrer très vigilant et qu'il n'y a plus aucune tolérance, que ce soit lors de livraisons ou parce qu'ils s'éloignent pour se procurer de la monnaie pour alimenter la borne.

Nul doute que ces façons de procéder sont de nature à provoquer une certaine agressivité chez nos concitoyens et selon moi, elles ont contribué à l'augmentation des agressions envers les ADS.

### Des pressions subtiles

Il faut aussi compter avec les pressions qui s'exercent subtilement auprès de certains employés de notre unité. Ainsi, il semble que certains distribuent des contraventions durant leur période de repas, craignant de n'en avoir pas assez émises aux yeux des superviseurs qui veillent étroitement à la prestation de leurs employés. Il y aurait même des statistiques pour chacun des secteurs! Mieux encore, lors de la sortie des balais mécaniques au printemps dernier, certains secteurs non pas été couverts durant une période de près de 30 jours parce que les ADS étaient assignés dans d'autres secteurs plus payant! Cela laisse à penser que, même s'il n'y a pas de quotas, c'est l'argent d'abord!

### Parlons santé et sécurité

De ce côté, à mon avis, la formation donnée aux ADS me semble très déficiente. Je me demande encore comment il se fait que les inspecteurs en propreté de l'arrondissement de Ville-Marie ont eu une formation en judo verbal, formation donnée par le SPVM alors que les ADS, qui relèvent pourtant du SPVM, n'ont pu en bénéficier? La santé de nos agents a pourtant bien plus de valeur que le coût de cette formation, alors pourquoi ne pas la donner aux ADS. Est-ce qu'un arrêt de travail à cause d'une attaque au couteau ou d'un coup de poing ne coûte pas plus? Et que dire des dépressions majeure causées par certaines séquences d'événements?

Cessons de jouer à l'autruche! Il est essentiel de former les agents à reconnaître rapidement les signes d'agressivité de façon à ce qu'ils puissent désamorcer des situations qui s'enveniment.

Pour ma part, je donne comme conseils aux ADS de ne pas rester là où la situation dégénère, car elle risque de s'aggraver. Il ne faut pas tenter non plus de convaincre un citoyen agressif et agressant, au contraire, il faut s'en éloigner, vous vous en porterez mieux!

### Et les fautifs ?

Pour certains, il faudrait que les dispositions visant à punir les coupables d'agressions soit plus sévères et appliquées avec plus de rigueur. Et pourquoi pas? Au dernier congrès du SCFP-Québec, une demande en ce sens a été faite par les agents de bord du secteur de transport aérien qui sont aussi victimes d'agressions et souhaitent apporter une modification au Code criminel pour que des peines sévères soit imposées aux personnes fautives. Ainsi les agresseurs y penseraient à deux fois avant de poser de tels gestes.

## Rosemont – La Petite Patrie

# Les études ça compte !



Réjeanne Goyette, directrice syndicale au SFMM (SCFP) à l'arrondissement Rosemont – La Petite Patrie



a Ville de Montréal s'associe à de nombreux organismes pour contrer le décrochage scolaire. Mais, qu'en est-il des politiques d'attribution des horaires de travail des arrondissements? Que la *Charte de la Ville de Montréal* donne plein pouvoir aux arrondissements en matière de dotation, est une chose! Mais quand les gestionnaires ne tiennent pas compte des contraintes auxquelles doivent faire face le personnel à statut précaire, c'est à n'y rien comprendre!

### Quand gérer est synonyme d'abus de pouvoir !

Le secteur des sports et loisirs est l'un de ceux qui accueille le plus de jeunes étudiants à statut précaire. Malheureusement, au secteur aquatique de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie (RPP), les besoins du personnel en matière de conciliation travail-études ne sont pas ou peu reconnus.

Malgré le fait que l'employeur nous assure que ces besoins sont pris en compte, lors de la distribution des horaires, à chaque saison, les exemples nous prouvent le contraire. Plusieurs de nos membres abandonnent leur horaire de travail afin d'accorder leur priorité à leurs études. Un choix difficile quand on pense que plusieurs doivent subvenir à leurs besoins en plus d'assumer les nombreux frais reliés aux études.

### Des questions dont les réponses nous laissent perplexes

L'employeur tend à octroyer le maximum des fourchettes d'heures de travail cochées sur les formulaires de dotation alors que l'employé a pris la peine d'indiquer sa préférence pour effectuer le minimum étant donné qu'il ne veut pas échouer ses examens scolaires, n'est-ce pas abusif?

L'employeur menace de changer les horaires déjà attribués durant la semaine pour ceux de la fin de semaine parce que les employés ont clamé leurs désaccords, est-ce une attitude conciliante?

Un étudiant, pour l'obtention de son diplôme, doit faire un stage ou se déplacer, le gestionnaire le menace de mesure disciplinaire pour retards multiples, est-ce qu'on a affaire à un employeur responsable, compréhensif ou même accommodant?

### Des solutions existent

Les représentants syndicaux de RPP ont tenté de négocier le renouvellement de l'entente EV 2001-035, telle qu'elle est appliquée au centre Claude Robillard ou dans les établissements aquatiques de l'arrondissement Le Sud-Ouest, mais l'employeur n'a rien voulu entendre.

L'attribution d'horaire négociée au Centre Claude-Robillard et dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, communément appelée le «pick», permet aux employés de choisir parmi les blocs d'heures proposés par l'employeur ceux qui leur conviennent, dans le respect de l'ancienneté des employés. Ceux-ci peuvent donc, selon leur horaire scolaire, choisir des heures de travail leur permettant de concilier leurs responsabilités.

Mais à RRP, l'employeur rejette catégoriquement du revers de la main cet outil sous prétexte qu'il perdrait son droit de gérance!

### Un climat de travail qui se détériore

Nous avons dû intervenir à plusieurs reprises auprès de l'employeur afin de minimiser les impacts de sa gestion rigide des horaires : perte de droit de rappel, avis disciplinaires, intimidation. Cela s'ajoute au manque d'outils de travail comme des ordinateurs, des télécopieurs défectueux avec lesquels le personnel est obligé de composer afin d'acheminer des messages au gestionnaire.

Quand le personnel se voit confronté quotidiennement à cela, il est normal que nos membres soient épuisés, démotivés et songent à quitter leur emploi même si cela implique qu'il y aura des conséquences sur leurs moyens de subsistance! Quand les employés quittent leur poste et préfèrent se faire embaucher par des organismes qui les rémunèrent moins bien plutôt que de supporter le stress occasionné par le manque de reconnaissance des gestionnaires municipaux, on peut croire qu'il y a là, un véritable problème!

### Une information nécessaire

Les représentants syndicaux ont publié un bulletin syndical «*La RéPPlique*» afin de renseigner ces membres de leurs droits et contrer la désinformation de l'employeur en matière d'application de la convention collective.

Le bât blesse? Très haut! Et ce sont des jeunes étudiants à statut précaire qui en subissent les conséquences! À quand un peu d'ouverture de l'employeur? Peut-on espérer l'ombre d'un accommodement afin de permettre à ces jeunes de poursuivre leurs études tout en s'acquittant de tâches cruciales pour les contribuables, soit celles de veiller à leur sécurité?



# L'AECG, une nouvelle tuile pour les services publics



Maryse Chrétien, déléguée syndicale au SDO et membre du comité du journal



L'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union Européenne (AECG), qui est sur le point de se concrétiser d'ici la fin 2011, représente une menace réelle pour l'intérêt public si nous le laissons se réaliser dans sa forme actuelle. J'insiste sur le mot «menace» puisque cet accord va à l'encontre des valeurs sociales qui ont construit notre société et c'est particulièrement vrai pour le Québec. C'est pourquoi il y a lieu de s'en inquiéter.

## Qu'est-ce que l'AECG ?

J'en ai appris davantage sur le sujet en assistant, le 11 avril dernier, à une conférence organisée par le Réseau Québécois sur l'Intégration Continentale (RQIC) où plusieurs conférenciers, dont Claude Généreux, secrétaire du SFCP et Pierre-Guy Sylvestre, conseiller et économiste au SFCP Québec, sont venus nous entretenir de l'AECG.

Il faut tout d'abord savoir que cet accord touche principalement l'ouverture du marché des services publics au secteur privé, de même que des mesures visant à déréglementer ce marché. Cela a, entre autres, pour conséquence de minimiser l'importance de certaines lois, dont notamment les lois environnementales et celles visant à protéger la culture. L'accord vise particulièrement certains des secteurs sous juridiction provinciale, ce qui fait que tous les gouvernements provinciaux du Canada sont appelés à la table des négociations avec leurs vis-à-vis de l'Union Européenne (UE). Rappelons que celle-ci est constituée de 27 pays formant un marché de libre-échange en Europe. Il faut savoir également qu'au fil des ans, les pays participants à l'UE ont privatisé, en tout ou

en partie, des services publics comme les transports, l'énergie (l'électricité), la santé, l'eau et la poste.

## De multiples raisons de sonner l'alarme

D'abord, il est clair que cet accord permettra à l'entreprise privée d'entrer en



compétition avec le secteur public et de s'emparer de certains marchés de services. Ici, les véritables «entremetteurs» ne sont point les gouvernements, mais plutôt les grandes multinationales. Ils ne faut pas se leurrer, actuellement les politiciens en place sont de plus en plus influencés par le monde des affaires. Nos premiers ministres provinciaux ne feront pas du tout le poids face à la pression des lobbies et à celle de l'UE. À titre d'exemple, Jean Charest a agi comme intermédiaire entre l'UE et des entreprises comme SNC-Lavalin, BCE et Rio-Tinto-Alcan pour n'en nommer que quelques-unes. Une chose est claire également, ces négociations manquent nettement de transparence! Ne soyons pas

dupes, le but de l'opération ne consiste pas à fournir équitablement les services publics auxquels la population est en droit de s'attendre, mais plutôt à augmenter les profits des actionnaires. C'est le peuple qui sera pénalisé par des services inadéquats et aura à subir des hausses de coûts, tout en perdant le contrôle et l'expertise des services publics.

## La table est mise...

Soulignons également que, les négociateurs de l'UE ont déjà manifesté leur intérêt pour de grandes institutions du Québec comme Hydro-Québec et la Société des Alcools du Québec (SAQ). De surcroît, ils souhaitent profiter d'une de nos plus importantes ressources naturelles, l'eau. Des entreprises européennes comme SUEZ et VEOLIA, spécialisées dans la gestion de l'eau, voient un grand potentiel de croissance au Québec. D'autant que la table est mise pour les convives, car notre réseau d'aqueduc est à l'agonie et nos gouvernements, tant provinciaux que municipaux, ne peuvent actuellement investir tous les milliards nécessaires pour une mise à niveau convenable de notre système. VEOLIA, qui a déjà son pied à terre à Montréal, arrive à la rescousse. C'est la solution de rechange facile.

## Nous ne sommes pas invités !

Plus inquiétant encore, les négociations de cet accord passent totalement inaperçues et les médias n'en font pas grand cas. Les négociateurs ont jusqu'ici réussi à protéger leur entente de l'opinion publique, et pour cause, puisque tout se déroule dans le plus grand secret. C'est ce qui fait qu'à l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure de voir arriver la tuile qui pourtant nous tombera très bientôt sur la tête. Et ça cognera fort! Il faut anticiper de nombreuses

pertes d'emplois dans le secteur public. De plus, il y a fort à parier que ces emplois seront remplacés par des emplois de moindre qualité, sans compter que cette entente favorisera la mise en concurrence de la main-d'œuvre canadienne et québécoise avec celle de l'Europe de l'est. C'est de trahir la population que de ne pas l'inviter à se prononcer sur des enjeux si importants pour son avenir.

## L'État diminué ? Non merci !

Pour ouvrir encore davantage la brèche dans l'autonomie de l'État, l'AECG contiendra une disposition visant la protection des investissements. Ainsi, les grandes entreprises pourraient tenter des poursuites contre nos gouvernements si ces derniers adoptaient des lois constituant des obstacles au profit!

Le Canada et le Québec foncent dans cette avenue présentée comme un facteur de développement économique par l'UE en se passant de l'avis des électeurs que nous sommes et de la société civile en général. Or, en Europe, les réactions sont différentes. Les citoyens et les petites entreprises locales n'ont pas le même discours. Il est encore temps d'agir. L'accord pourrait être carrément mis sur la glace si des pressions de divers milieux réussissent à faire en sorte d'en soustraire certains secteurs prisés par l'UE.

Trop méconnus, les enjeux de cet accord ne doivent plus rester dans l'ombre. La population canadienne et québécoise se doit d'être informée et consultée, mais quand? Elle aurait dû l'être durant la dernière campagne électorale fédérale. Pour ma part, j'ai jamais voté pour ça! Et vous?

Source : Vaillancourt, Claude, *Négocier un accord avec l'Europe : Au nom de qui?*, Réseau québécois sur l'intégration continentale, mars 2011, 16 p.

## Pourquoi s'impliquer ? Parce que...



Je travaille à la ville de Montréal (SPVM) depuis plus de 20 ans comme agente de stationnement. Je suis aussi déléguée syndicale, déléguée sociale et membre du comité de la condition féminine, depuis peu. Et oui! J'ai décidé de m'impliquer après tout ce temps... comme quoi il n'est jamais trop tard.

Je me suis jointe au comité de la condition féminine parce que je crois qu'il nous reste beaucoup à faire, parce qu'il y a des gens qui pensent que le féminisme, ce n'est plus nécessaire, parce que les faits nous démontrent toute autre chose, parce qu'il y a encore trop d'images de féministes qui sont des folles poilues, trop de jeunes filles qui veulent avoir l'air de femmes avant leur

temps et tombent dans le panneau de l'hypersexualisation, parce qu'il y a trop de femmes «pas de tête» dans la publicité, dans les vidéoclips et bien sûr la pornographie.

Je m'implique parce que le corps des femmes sert encore à faire vendre des produits, que l'on banalise ces images et que rien n'est fait pour cesser de les diffuser. Sans parler de la pression de plaire, de celle de la beauté, de l'obsession des rides et du poids dans la société, pressions qui s'exercent surtout à l'endroit des femmes.

Je m'implique parce qu'il y a encore beaucoup de femmes victimes de viol, de violence et de mutilations génitales. Parce qu'il y a encore des mariages arrangés avec de très jeunes filles. Parce qu'il y a encore des meurtres de femmes commis par des

hommes pour ce qu'ils appellent des crimes d'honneur et que, malheureusement, des femmes en sont complices.

Je m'implique parce qu'il y a un mouvement *Pro-vie* qui met la pression sur les femmes. Parce que l'on a un premier ministre qui a un projet de loi qui vise à rendre illégal le fait de «pousser» une femme à se faire avorter. Pensez aux milieux médicaux qui pourraient craindre d'être accusés.

Je m'implique parce qu'il y a trop de femmes qui vivent dans la pauvreté avec leurs enfants, que ce sont trop souvent les femmes qui doivent concilier le travail et la vie familiale. Parce que le partage du pouvoir n'est pas encore équitable, qu'il y a les détracteurs des mouvements de défense des

droits des femmes qui n'admettent pas qu'il y ait des femmes autonomes, intelligentes qui font entendre leurs voix. Parce qu'il y en a qui mélange le racisme au fait de ne pas accepter les us et coutumes d'autres cultures pour défendre nos valeurs féministes. Parce que, même 30 ans après l'obtention du droit de donner son nom à ses enfants, il y ait si peu de femmes qui le fassent.

Le féminisme n'est pas dépassé, rien n'est fini, il faut le dire et pas seulement autour du 8 mars. Je m'implique parce qu'il y a trop peu de femmes qui le font et qu'il est temps d'agir pour changer les choses. Ne soyons pas découragées, restons positives et unies, mais ne croyons jamais que tout a été fait!



Francine Hallé, déléguée syndicale et membre du comité de la condition féminine

## Conseil régional de la FTQ

# facebook et twitter invités



Claude Duval, secrétaire du comité du journal



Plusieurs membres de notre syndicat ont eu l'opportunité d'assister à la 4<sup>e</sup> assemblée d'orientation du Conseil régional FTQ

Montréal-Métropolitain (CRMM), à l'agora Hydro-Québec du cœur des sciences de l'UQAM, au moment où le mouvement syndical a de la difficulté à faire entendre sa voix et à rejoindre ses propres membres, ainsi que la population, notamment en raison de la concentration de la presse (écrite et parlée) entre les mains de géants des médias (90% appartient à Quebecor et Power Corporation).

### Un bilan satisfaisant

Le président du CRMM, Michel Ducharme, a dressé un bilan de l'année très satisfaisant, tout en reconnaissant que le monde syndical est attaqué de tout bord, tout côté, par les organisations de droite qui remettent en question la formule Rand, le droit pour les travailleurs de prendre position sur les grands enjeux de notre société, souhaitant les confiner à la négociation de leurs conventions collectives. Comme si «*les syndicalistes n'étaient pas des citoyens à part entière*». Michel a aussi tenu à souligner l'appui du Conseil régional à la campagne Montréal, *çais une ville de toi!* menée par notre Syndicat. La table était mise et c'est avec enthousiasme qu'il a ensuite présenté les invités de la matinée, une table ronde formée de représentants influents de médias alternatifs, indépendants et de gauche.

### Pour la convergence de la presse alternative

Pour débiter, c'est Simon Tremblay-Pépin, journaliste, militant et consultant en relations publiques, qui est venu nous dresser un portrait actuel de la presse au Québec et de ce qui est proposé par les géants de l'information.

Il en ressort que Quebecor propose une information spectacle, très «people», avec un contenu pauvre en information

sérieuse, et impose des sujets qui ne sont pas nécessairement d'actualité. Cela ne veut pas dire que les journalistes sont mauvais mais plutôt que Quebecor a érigé un système à travers toutes ses compagnies de communication (Star Académie à la télévision, le journal de Montréal, les hebdomadaires, avec visionnements privilégiés si vous êtes abonnés à Videotron, etc.). La finalité étant d'endormir la population tout en faisant de juteux profits.

De son côté, Power Corporation procède différemment. L'entreprise croit au rôle de ses médias pour diffuser des idées conformes à l'idéologie qu'elle défend, comme ouvrir et alimenter le débat sur la privatisation des soins de santé alors qu'elle est propriétaire de compagnies d'assurances qui profiteront de la privatisation. Bref, elle défend ses intérêts qui sont très diversifiés puisque Power Corporation c'est aussi, en plus des journaux et des compagnies d'assurances, des compagnies pétrolières et des compagnies minières.

La concentration de la presse sert à la fois à rationaliser les coûts et aussi à générer plus de profits. Les débats se font maintenant de plus en plus à travers la presse et de moins en moins au sein de la société civile, ce sont les bases même de la démocratie qui sont en jeu.

Nous avons ensuite pu entendre Claude Vaillancourt de la revue *À Bâbord*, Pierre Dubuc de *l'Aut'Journal* ainsi que Yves Bergeron de *Presse-toi à gauche*. Ce qui ressort de ces présentations, c'est la nécessité de parvenir à une convergence de la presse alternative, de travailler ensemble et surtout, comme syndicalistes, de supporter cette presse en la lisant, en l'achetant et en la diffusant dans nos milieux de travail.

### Réseaux sociaux : la voie à suivre ?

C'est devenu l'évidence, les moyens de communication ont explosé depuis quelques années et de nouvelles formes de communication ont pris une ampleur

croissante avec l'arrivée de nouvelles technologies (téléphones intelligents, i-pad, etc.) et des réseaux sociaux, pensons notamment à *Twitter* et surtout à *Facebook*.

Tout l'après midi fut consacré aux réseaux sociaux et aux plates-formes technologiques. Le mouvement syndical ne doit pas les ignorer car c'est une façon complémentaire d'informer et de sensibiliser, tant les membres que la population en général, le tout dans une démarche intégrée.

Informer via *Facebook* ou *Twitter* est rapide, peu coûteux et instantané. Nous devons nous aussi, comme organisation syndicale, nous approprier ces modes de communication, en parler à nos instances et nous questionner. Pourquoi utiliser *Twitter* et *Facebook*? La réponse est évidente, parce que c'est devenu incontournable et qu'il faut savoir rejoindre les gens où ils se trouvent. Pour mesurer l'ampleur du phénomène, il faut savoir que quelque 3,7 millions de Québécois ont adopté *Facebook* (dont 90 % des 18-34 ans) et 700 000 d'entre nous sont sur *Twitter*.

*Facebook*, le réseau le plus populaire et le plus visible, permet de cibler et de segmenter les messages, alors que *Twitter*, de son côté, est un réseau social d'influence, de blogueurs et de journalistes. Le premier est un réseau social dit de masse, tandis que le second est plutôt un média social de niche.

Cette journée de réflexion fort intéressante s'est terminée par un atelier portant sur les actions que notre Conseil régional pourra entreprendre en matière de communication. Une chose est sûre, la formation et l'information des membres sont des préoccupations majeures et les personnes présentes en sont bien conscientes.

En terminant, sur une note plus légère, je profite de cette tribune pour vous souhaiter à tous les plus belles vacances de votre vie!

Source : Simon Tremblay-Pépin (Iris) et Marc Desnoyers (Upperkut)

## De l'espoir !



Le comité des délégués sociaux a tenu à diffuser dans notre journal syndical le témoignage d'un membre de notre Syndicat au prise avec un problème de jeu. Ce

témoignage, évidemment anonyme, est un message d'espoir et de bonheur retrouvé que nous sommes heureux de partager avec les lecteurs du ColBlanc.

L'entraide se manifeste souvent dans l'ombre et il en est bien ainsi. Cependant lorsqu'un consœur ou un confrère nous fait parvenir un témoignage de ce genre, des frissons m'envahissent du seul fait d'apprendre qu'une personne a arrêté de souffrir et que le sourire est revenu dans sa vie, rendant les journées plus agréables et légères.

Je vous rappelle que si vous vivez des périodes difficiles, n'hésitez pas à faire appel à une oreille attentive : un délégué social. Car oui, il y a de la lumière au bout du tunnel.

Maintenant, place à ce témoignage et aux émotions partagées dans ce récit de vie.

— Claude Duval

### Jour de paie

*Ce matin, c'est un jeudi de paie. Dès mon lever, je me sens déjà fébrile. Pourrais-je éviter l'inévitable? Mes sens sont en émoi. Curieusement, j'ai mille et un projets pour la journée qui s'annonce.*

*Il est environ 15 h, j'ai réglé depuis ce matin un grand nombre de dossiers. Je me sens tout à coup euphorique, et malheureusement «chanceux». Le jeu est comme un aimant et me poursuit, je n'ai que le mot «JACK POT» en tête. Des pensées se mettent subitement à germer. Mon cerveau est en ébullition. Je me lève précipitamment de mon bureau pour chasser ces pensées. RIEN À FAIRE. Le démon est plus fort que tout. Mais, rassurez-vous, ce n'est pas toujours comme ça, la plupart du temps, je suis capable d'attendre la fin de ma journée de travail avant d'aller jouer dans les loteries vidéos.*

*Avez-vous déjà vécu une situation semblable ? Si oui, NE TARDEZ PAS À CONSULTER. Cela pourrait vous sauver la vie et vous éviter bien des problèmes.*

*Abstinent depuis maintenant un an, je sais aujourd'hui que j'ai opté pour la «bonne combinaison» en MISANT SUR MOI. Moins anxieux, plus performant à mon travail, mon rendement s'est nettement amélioré.*

*Dans ma vie personnelle, pas mal de choses se sont replacées. La confiance et le respect de mes proches m'encouragent à continuer, car la rechute peut surgir à tout moment. Mes comptes sont payés, je dors mieux et j'ai même réussi à m'accumuler une coquette petite somme à la banque. J'ai remplacé beaucoup de morceaux de mon casse-tête et je suis à le contempler, fier de cette réalisation. Je ne vois plus les choses de la même façon. Pour moi, c'est une renaissance et je réalise que je suis une personne forte, humaine et qui veut avancer sereinement dans la vie, en paix avec elle-même.*

*Vous n'êtes pas le passé, vous êtes la résultante du passé... d'une évolution. Ce que vous êtes aujourd'hui est ce qui est le plus important. Le passé est passé...*

*Jeudi, jour de paie, après une journée bien remplie, j'éteins la lumière de mon bureau et je pars m'offrir le plus somptueux des soupers.*

— Témoignage anonyme

## COMITÉ D'ÉDUCATION : Des dates à retenir

### Tournée annuelle des installations aquatiques

Au cours de l'été, pour une quatrième année consécutive, le comité d'éducation effectuera la tournée des installations aquatiques de la Ville de Montréal et de certaines autres villes reconstituées.

Cette grande tournée annuelle nous permet de rencontrer les membres de notre Syndicat qui œuvrent dans ces milieux de travail et, plus particulièrement, les nouveaux membres auxiliaires et saisonniers.

Nous profitons de ces rencontres pour leur faire connaître leur Syndicat et les services qu'il offre et pour les informer sur leurs droits, en plus de répondre à quelques unes de leurs questions. Cet été, la tournée des piscines extérieures, pataugeoires et autres plans d'eau s'effectuera du 11 au 15 juillet inclusivement. C'est un rendez-vous!

### Mon Syndicat - Initiation à la vie syndicale

Encore une fois, cette année, la formation *Mon Syndicat - Initiation à la vie syndicale* a connu un vif succès. Ce sont plus de 50 nouveaux membres qui y ont participé cet hiver.

Cette formation, que le comité d'éducation offre aux membres de notre Syndicat, embauchés il y a moins de cinq ans, a pour objectifs d'informer les participants de la mission, des services offerts par le SFMM (SCFP) pour faciliter leur intégration au 429.

Les séances de formation reprendront à l'automne prochain, à raison d'une séance par mois, soit le jeudi 29 septembre, le mercredi 26 octobre, le jeudi 17 novembre et le jeudi 1<sup>er</sup> décembre.

Vous êtes des nouveaux membres et vous désirez en savoir plus sur notre Syndicat, alors soyez des nôtres! Pour vous inscrire, vous n'avez qu'à téléphoner au 514 842-9463, boîte vocale 440.

Au plaisir de vous y rencontrer!



# Équité salariale – Ville de Montréal

## BIXI récolte, les femmes écopent !

Édith Cardin, Diane Chevalier, Dominique Charland, Pierre Vanderwalle et Lise Simard (conseillère syndicale SCFP), membres du comité syndical de l'Équité salariale



Si vous avez reçu copie du *Fonctionnaire express* du 17 mai dernier intitulé, *La Ville de Montréal ne respecte, ni sa parole, ni les travailleuses, ni la Loi!* (Équité salariale – no 2), vous avez appris que cet employeur ne veut

plus procéder à l'ajustement de tous les échelons salariaux des catégories d'emploi visées par le programme. Ce faisant, l'employeur prive, de façon intentionnelle, un grand nombre de syndiqués de leur dû et tente d'économiser des millions de dollars sur le dos des femmes.

Voilà pourquoi, le 26 avril dernier, le comité syndical d'équité salariale a déposé un différend à la Commission de l'équité salariale (CÉS).

### La CÉS tarde à réagir

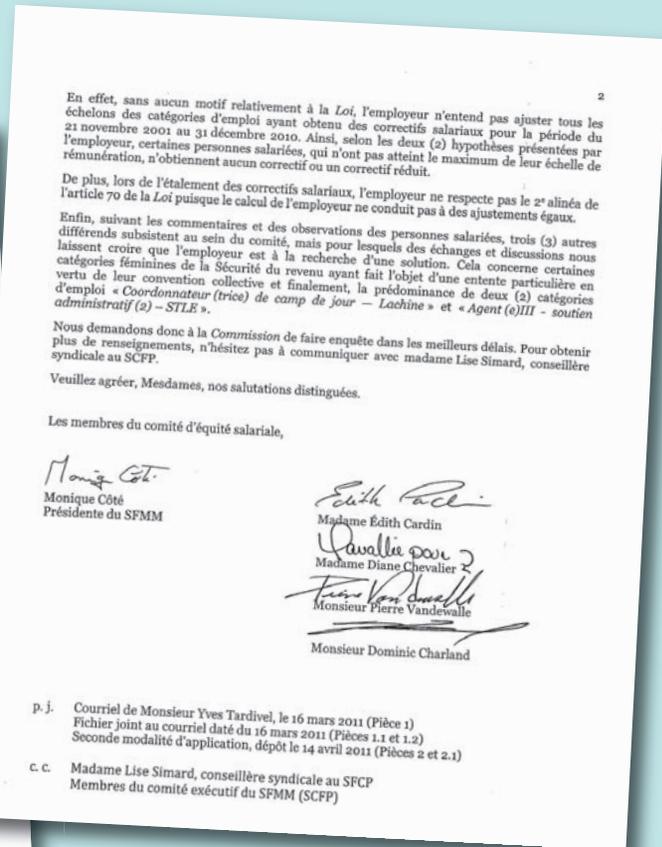
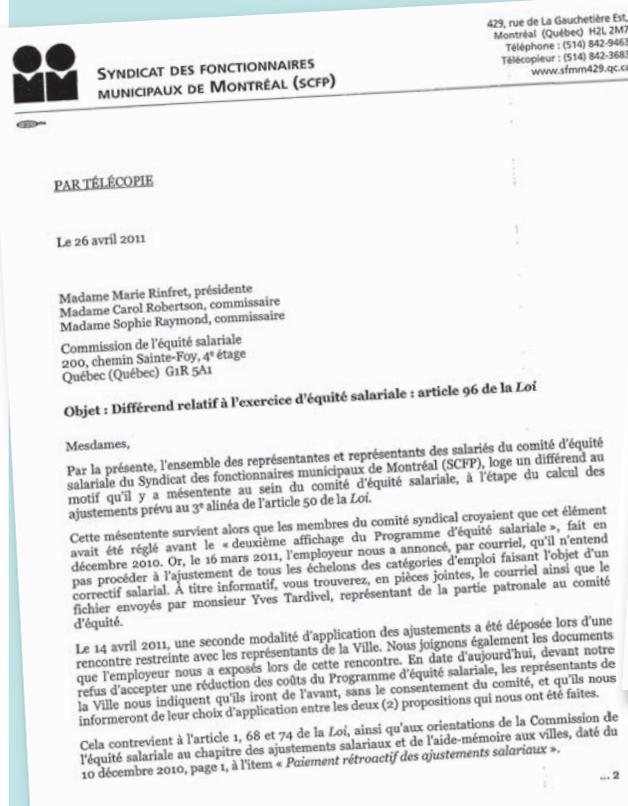
Au moment de rédiger ce texte, nous n'avons reçu qu'un accusé de réception de la CÉS en regard de ce différend (26 avril 2011). Puis, le 20 mai dernier, Monique Côté, notre présidente, a déposé une plainte au nom de tous les salariés. Pourquoi un tel recours? Notre prétention est à l'effet qu'étant donné le différend qui nous oppose à la Ville de Montréal concernant l'ajustement de tous les échelons salariaux, le programme d'équité salariale qui devait être terminé le 31 décembre dernier, comme stipulé à la loi, ne l'est plus. En conséquence, l'employeur n'a pas respecté ni la loi, ni les délais prescrits. Voilà ce qui justifie ce recours.

### Différend ou plainte ?

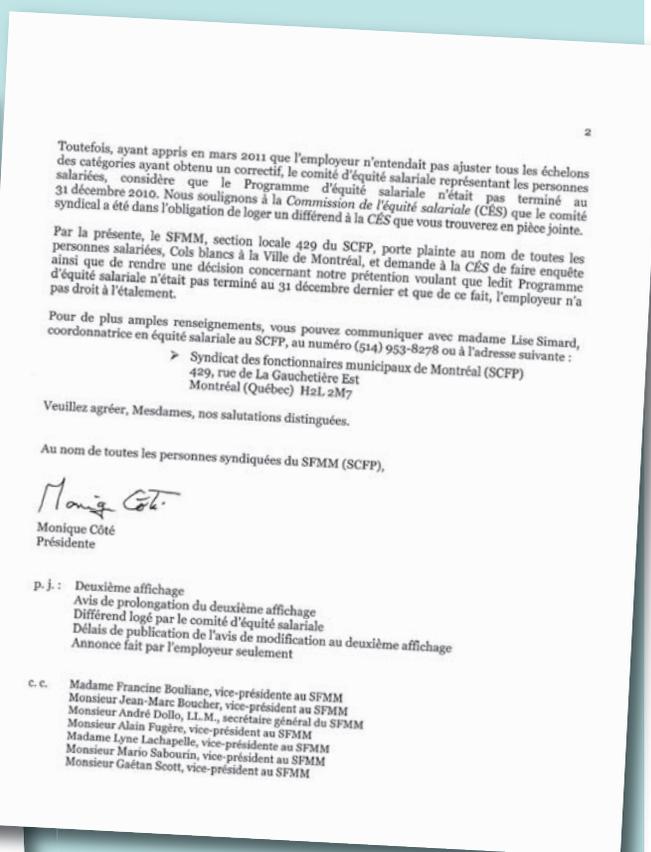
Lorsque les représentants des salariés ou de l'employeur au sein d'un comité d'équité salariale ne peuvent en arriver à une entente relativement à l'application de la Loi; l'une des parties peut soumettre un **différend** à la Commission de l'équité salariale.

Par contre, lorsque l'exercice d'équité salariale n'est pas réalisé dans les délais prescrits par la loi, les salariés ou l'association accréditée (le syndicat) peut déposer une **plainte**. Voilà ce qui explique les deux démarches initiées les 26 avril et 20 mai dernier par le SFMM afin de protéger ses membres visés par l'exercice d'équité salariale.

### Voici le libellé du différend



### Voici le libellé de la plainte



### Une attitude dénoncée publiquement

Pour le SFMM, la décision patronale est illégale et insultante. Alors que le maire Gerald Tremblay n'hésite pas à débloquent des millions pour assurer le sauvetage de BIXI – 37 millions de dollars prêtés à la Société de vélo libre-service (SVLS) auxquels s'ajoute une garantie de prêt de 71 millions de dollars –, et à priver les Cols blancs des sommes auxquelles ils ont droit en vertu de la loi.

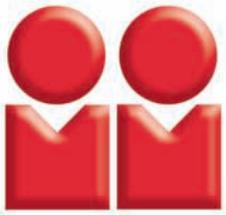
Après toutes ces années d'attente, voilà que la Ville de Montréal tente d'obtenir un privilège dont les autres employeurs du Québec n'ont pas profité, se conformant à la loi. Une telle façon de faire est, selon nous, inacceptable. C'est pourquoi nous avons informé nos membres de la situation, par le biais du *Fonctionnaire express*, puis dénoncé publiquement, par la voix d'un communiqué de presse, le geste de la Ville de Montréal.

Notre présidente n'a pas hésité à dénoncer haut et fort la position de la Ville de Montréal et son message a été repris dans plusieurs médias francophones et anglophones, journaux comme radios. Le SFMM déplore l'attitude du maire Gerald Tremblay qui, incapable de prendre une décision, s'en remet à la CÉS.

Depuis cette dénonciation, vous avez été nombreux à contacter les membres de votre comité syndical d'équité salariale afin de les appuyer et de les encourager. Merci à vous tous, cela est encourageant.

Maintenant que les recours sont entrepris, que la position de la Ville de Montréal est connue et contestée, peut-être devrions-nous réfléchir à ce que nous pouvons faire, ensemble, pour faire entendre raison à notre employeur?

Nous vous demandons de rester à l'affût des informations que le SFMM pourrait vous transmettre en regard de ce dossier.



SYNDICAT  
DES FONCTIONNAIRES  
MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP)

**bixi** récolte,  
les femmes écopent !



MA SACOCHE!  
AU VOLEUR!



[www.sfm429.qc.ca](http://www.sfm429.qc.ca)

# Équité salariale - Villes reconstituées

## Le point

Lise Simard, conseillère syndicale SCFP



Le SFMM a déposé des plaintes au nom de toutes les personnes salariées œuvrant dans les villes reconstituées (outre Westmount). Pourquoi? Parce que selon la loi, chaque employeur avait jusqu'au 31 décembre 2010 pour terminer

l'exercice d'équité salariale. En vertu de la Loi et afin de préserver les droits des membres que nous représentons sur la rétroactivité, nous devons déposer des plaintes avant le 30 mai 2011. C'est maintenant fait. Le SFMM s'en est chargé.



### Les travaux se poursuivent

Malgré le dépôt de ces plaintes — obligatoires selon la Loi afin de préserver l'entière rétroactivité — nous poursuivons nos travaux. Ainsi, une première rencontre a eu lieu pour les villes de Côte Saint-Luc, de Dollard-des-Ormeaux, de Pointe-Claire et de Montréal-Est.

À cette occasion, les membres du comité ont discuté de la formation des membres, des règles de fonctionnement du

comité et un calendrier de rencontres a été établi afin de débiter les travaux sur les prédominances des catégories d'emploi et sur le choix de l'outil d'évaluation.

### Westmount, un cas à part

Seule la Ville de Westmount n'est pas concernée par le dépôt de ces plaintes. En vertu d'une décision de la CÉS, cette municipalité a obtenu un délai supplémentaire pour terminer son programme d'équité salariale, et de ce fait, elle est exemptée du recours. Par contre, elle a, toujours en vertu de décision de la CÉS, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2011 pour terminer l'exercice d'équité salariale.

Par ailleurs un débloqué plus qu'intéressant a été réalisé à Westmount, seule ville reconstituée qui, jusqu'à maintenant, a accepté d'utiliser le «Plan d'évaluation Équité salariale des fonctionnaires cols blancs de la Ville de Montréal». Elle semble aussi être la seule ville consciente de l'urgence d'agir et de l'impératif des délais. Ainsi le 1<sup>er</sup> affichage a déjà été réalisé.

### Beaconsfield, Dorval et Kirkland

En ce qui a trait aux trois villes précitées, les travaux sont amorcés et l'identification des prédominances des catégories d'emplois est en cours. Les membres du comité d'équité salariale ont dû déposer un différend auprès de la CÉS qui porte sur l'outil d'évaluation. Ces villes ont déposé l'ancien plan d'évaluation légèrement modifié, ce que nous avons déjà refusé à la Ville de Montréal et qui est considéré comme étant discriminatoire.

### Mont-Royal, Hampstead et Sainte-Anne-de-Bellevue, Montréal-Ouest, etc.

Dans ces trois villes, les travaux n'ont pas encore débuté. Et à la Ville de Montréal-Ouest, l'employeur considère avoir terminé son exercice d'équité salariale. L'exercice n'étant pas conforme, une plainte pour «exercice non fait» a aussi été déposée à la Commission d'équité salariale.

### Composition des comités d'équité salariale et formation

Pour être conforme à la Loi, les comités d'équité salariale sont formés de deux personnes salariées issues de chacune des villes reconstituées. Une nouvelle formation dispensée par Nathalie St-Georges, conseillère syndicale au SCFP, est prévue pour les 21, 22 et 23 juin pour les personnes récemment nommées membres d'un comité d'équité salariale.

Rappelons qu'une session de formation de trois jours a été offerte pour les membres de comité qui avaient déjà été nommés.

**Coalition Eau Secours!**  
québécoise pour une gestion responsable de l'eau

[www.eausecours.org](http://www.eausecours.org)

«Parce que l'eau de demain dépend de vous aujourd'hui et que chaque goutte compte.»

Le SFMM (SCFP) encourage ses membres à faire déborder le vase et devenir membre d'*Eau Secours!* la coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau.

**Formulaire d'adhésion à EAU SECOURS!**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

**Membre de soutien**

Je n'ai pas le temps de participer aux activités de la Coalition mais je soutiens financièrement car j'adhère à sa mission.

**Membre participant**

Je veux être mis au courant de toutes les activités de la Coalition.

**Bénévole**

Je pourrais consacrer quelques heures par mois aux activités d'Eau Secours! Veuillez communiquer avec moi.

**La cotisation annuelle pour être membre d'Eau Secours! est de 10 \$.**

Ci-joint ma cotisation annuelle.

J'ajoute un don de \_\_\_\_\_ \$.

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre d'*Eau Secours!* et le poster à l'adresse suivante :

*Eau Secours!*, Casier Postal 55036,  
CSP Fairmount, Montréal H2T 3E2

## Liste des membres des comités d'équité salariale

En vertu de la loi modificatrice (Loi 25), les villes reconstituées au 1<sup>er</sup> janvier 2006 doivent refaire des exercices d'équité salariale distincts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

### Vice-président au SFMM responsable : Jean-Marc Boucher

Chantal Galarneau et Frédéric Legault – ville de Mont-Royal

France Couturier et Joanne Blain – ville de Montréal-Est

Élise Corbière et Kathleen Durity – ville de Westmount

Huguette Flamand et Danielle Gervais – ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

### Vice-présidente au SFMM responsable : Francine Bouliane

Brent Roberts – ville de Hampstead

Yvon Morin et Ghyslaine Auberjuste – ville de Côte-St-Luc

Lois Kidd et Démétrios Georgiou – ville de Montréal-Ouest

### Vice-présidente au SFMM responsable : Lyne Lachapelle

Sylvie Boucher et Robert Beaulieu – ville de Beaconsfield

Chantal Bourdon et Marie-Josée Audy – ville de Kirkland

Diane Beauchamp et Johanne Joly – ville de Dollard-des-Ormeaux

### Vice-président au SFMM responsable : Mario Sabourin

Manon Dionne et Stefano Ferrante – ville de Dorval

Ginette Schinck et Danielle Demers – ville de Pointe-Claire



# Nouveau site internet du SFMM Mission accomplie !



Jean-René Usclat, agent d'information au SFMM (SCFP)



Un des objectifs que s'était fixée l'Équipe syndicale au début du présent mandat consistait à intégrer davantage les nouvelles technologies de l'information dans le but d'accroître l'efficacité de nos communications et de faire de notre site web l'organe d'information principal de notre organisation.

C'est dans ce contexte que le comité exécutif a mandaté, en janvier 2010, un comité formé des agents d'information Michèle Blais et de l'auteur de ces lignes, de France Valour, directrice des opérations pour le SFMM et de Jacques Belley, opérateur de système informatique pour le SFMM.

de nos objectifs et en fonction du sondage réalisé auprès des directeurs en février 2010, notre comité a défini des critères d'évaluation rigoureux, dont la présentation (intérêt au projet, réalisations antérieures, vision du site et indépendance vis-à-vis le secteur municipal ou les partis politiques) et la proposition de service (réponse à nos besoins, étapes de réalisation, coûts estimés, acquisition de système ou non, support lors de l'implantation, convivialité, autonomie et formation de notre personnel).

Nous avons rencontré cinq firmes et après avoir compilé nos évaluations et transmis nos recommandations au comité exécutif, c'est vers Jean-François Poulin, spécialisé en stratégie et architecture d'information et la firme québécoise Turbulent, récipiendaire de nombreux prix et spécialisée dans le développement, la production et la diffusion de projets Web et multiplateformes, que s'est porté notre choix. Précisons que Turbulent a développé et nous fournira un système de gestion de contenu (HEAP) souple, efficace, dont nous serons propriétaires et qui garantit notre autonomie quant à la gestion du site.

## Du travail de longue haleine

Au début du projet, les membres de notre comité ne se doutaient sans doute pas de la somme de travail que cela représentait. L'été 2010 a été consacré aux travaux relatifs à l'inventaire du matériel. Au cours de l'automne dernier, nous nous

sommes attelés, avec l'aide de Jean-François Poulin, aux tâches d'analyse et de conception de l'architecture du site et à la production des premières maquettes. Il a ensuite fallu s'attaquer à la conception graphique du site.

Ces étapes franchies, nous avons dû nous familiariser avec le système de gestion de contenu «HEAP». Après quelques séances de formation, notre comité, ainsi que le personnel du SFMM appelé à utiliser le système, étaient fins prêts à entamer l'intégration des contenus, une opération de longue haleine qui a mobilisé beaucoup d'énergie compte tenu de l'abondance du matériel à traiter, des mises à jour à effectuer, des textes à réviser, des images à traiter, etc. Dans le même temps, il a fallu tester, avec l'aide de l'équipe de Turbulent, les différentes fonctionnalités du site pour s'assurer de leur bon fonctionnement et corriger les problèmes rencontrés, le cas échéant.

## Lancement du prototype

Le 7 juin 1920, des employés du bureau de l'Hôtel de ville de Montréal se sont réunis et ont jeté les bases du *Syndicat national et catholique des fonctionnaires municipaux*. Notre Syndicat a donc célébré, il y a quelques semaines, ses 91 ans d'existence!

Le 7 juin, c'est également la date retenue par notre comité pour lancer, en grande première, la version prototype du nouveau site du SFMM, nous souhaitons que cette date marque une nouvelle étape franchie par notre Syndicat.

Le lancement a eu lieu dans les locaux du Syndicat en présence des membres du comité exécutif, des spécialistes du 429 et des employés du SFMM. Le but de l'opération était de tester une dernière fois les fonctionnalités du site et d'obtenir des rétroactions et des commentaires «à chaud» auprès d'un certain nombre d'utilisateurs, et ce, au cours des deux semaines précédant le lancement officiel

et la mise en ligne du site, prévue à l'occasion du conseil de direction du 21 juin 2011.

## À propos du nouveau site

Si tout se déroule comme prévu, à compter du 21 juin prochain, les membres de notre Syndicat pourront naviguer à leur guise dans notre nouveau site et profiter d'un tout nouvel outil de communication.

Plus attrayant, le site pourra également, en plus des fonctions énumérées précédemment, être personnalisé selon votre secteur d'activité (arrondissement, villes, services, paramunicipales, etc.) et selon l'information que vous souhaitez recevoir. Il vous permettra, grâce à une navigation simple et conviviale, d'obtenir rapidement toutes les informations relatives aux services offerts par le SFMM, en plus de vous offrir nouvelles, articles, contenus audio-visuels, calendrier des activités et des instances de notre organisation. Vous pourrez aussi commenter les articles mis en ligne, nous contacter, recevoir des alertes vous informant des mises à jour ou encore vous abonner à notre fil RSS.

## Un site appelé à s'enrichir

Conscient qu'un site internet n'est jamais un produit «fini», nous nous sommes assurés que la conception même du site permette de le faire évoluer. La souplesse du système de gestion de contenu pour lequel nous avons opté (HEAP), nous permettra de le bonifier au cours des prochains mois.

Ainsi, il est prévu d'y inclure d'autres sections, dont notamment un segment réservé aux élections syndicales (qui vous permettra de vérifier si vous êtes membres en règle), un autre qui vous facilitera l'achat de vêtements et de matériel promotionnel à l'effigie de notre organisation. Par ailleurs, le SFMM entend aussi se doter de sa page Facebook, d'ici là, il vous sera possible de partager nos publications dans vos propres comptes Facebook.

En terminant, au nom de toute l'Équipe syndicale, je tiens à remercier Michèle Blais, France Valour, Jacques Belley et Geneviève Robin, employés du SFMM, pour tout le travail accompli. Un gros merci également à toute l'équipe de Turbulent, particulièrement à Marc Beaudet, président, à Marlène Parisot, chargée de projet ainsi qu'à Frédéric Denommé, programmeur internet et à Simon Leclerc, intégrateur, qui ont su épauler plus qu'efficacement les néophytes que nous étions. Merci également à Gérald Brosseau et à tous ceux et celles qui ont contribué au succès de l'opération.

Il ne vous reste plus qu'à taper le *www.sfm429.qc.ca* dans votre navigateur et à aller visiter notre tout nouveau site. Pour ma part, je suis convaincu que vous aimerez l'expérience et qu'il deviendra vite une de vos adresses favorites!



Le mandat attribué au comité était d'analyser les besoins et les coûts d'implantation et de maintien, de solliciter des firmes spécialisées dans la conception de site internet, d'analyser les soumissions reçues en fonction des coûts et des objectifs recherchés, de faire les recommandations pertinentes pour l'implantation et à la mise en ligne du nouveau site ainsi que de déterminer l'échéance pour sa mise en ligne.

## Un défi de taille

À l'heure où 81 % des Canadiens vivants dans les grands centres urbains naviguent sur le web et où 73 % des Québécois ont accès à internet, notre Syndicat se devait de moderniser son site. Avec le souci de le rendre plus convivial et plus attrayant, mais également pour qu'il nous permette de diffuser l'information rapidement, efficacement et régulièrement, notre comité s'est mis à l'ouvrage pour ce qui allait s'avérer être «un travail de moine». Il faut dire que nous sommes partis de loin, le site web de notre Syndicat, créé en 1999, avait 11 ans d'existence, autant dire une éternité dans le monde bouillonnant des technologies de l'information en constante évolution.

## Autonomie et souplesse

Parmi les critères retenus par le comité, il est vite devenu évident qu'il était essentiel de pouvoir disposer d'un système de gestion de contenu et d'édition à la fois simple et souple afin d'assurer notre autonomie dans la gestion et la mise à jour du site. Il était aussi important de mettre à profit les possibilités qu'offre le web 2.0, notamment en matière de réseautage pour faire du site, non seulement un outil de communication, mais aussi un outil de mobilisation. Nous souhaitons également inclure du contenu audio-visuel, une option d'abonnement, des fonctions pour la recherche, un calendrier des activités et instances, la possibilité de personnaliser le site ainsi que du contenu interactif (FAQ, commentaires en ligne, etc.)

## Un choix éclairé

Pour remplir notre mission, il nous a d'abord fallu procéder au choix d'une firme d'experts-conseil. Pour ce faire, à partir



# Travailler l'été C'est risqué

Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



## Le beau temps ne fait pas que des heureux

En juillet dernier, Montréal a subi une vague de chaleur exceptionnelle. Durant cinq jours consécutifs, la moyenne des températures maximales a dépassé les 33 degrés Celsius et les températures minimales sont restées plus élevées que 20 degrés Celsius pendant neuf jours.

Selon un communiqué émis par le directeur de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, le 4 mai dernier, la chaleur extrême a causé 106 décès probablement ou possiblement en lien avec la chaleur. La moyenne d'âge des personnes décédées : 61 ans. Selon le rapport, les personnes atteintes de maladies cardio-vasculaires ou souffrant de problèmes de santé mentale sont plus à risque. Voilà pourquoi, à l'aube d'un été que nous souhaitons beau et chaud, on se doit de connaître certaines règles afin de ne pas mettre notre santé en péril.

Pour les journées chaudes : la prévention est nécessaire et les employeurs doivent disposer d'un plan d'action préventif et être en mesure de donner les premiers soins rapidement (fournir les trousseaux de premiers soins, former un employé volontaire comme secouriste); informer les travailleurs et les superviseurs; fournir de l'eau fraîche en quantité suffisante; reporter les tâches ardues aux heures plus fraîches de la journée; aménager des zones de travail et de repos à l'ombre dans un endroit frais ou climatisé (fournir des parasols); effectuer une rotation des tâches, etc.

## Prévenir les effets néfastes du soleil et de la chaleur

Quand la canicule s'installe, il nous faut boire beaucoup d'eau; un verre toutes les 20 minutes, et ce, même si on n'a pas soif (éviter le café); porter des vêtements légers, secs, amples, de couleur claire et de préférence en coton pour favoriser l'évaporation de la sueur (évitons le port de t-shirts mouillés); se couvrir la tête (chapeau, casquette, etc.); se mettre à l'ombre (n'hésitez pas à utiliser les parasols fournis par l'employeur) et utilisez un écran solaire (fortement recommandé).

## Sauveteurs, agents de stationnement, inspecteurs, etc.

Appelés à travailler à l'extérieur ou dans un véhicule ou endroit non climatisé, les syndiqués doivent être vigilants car les risques de souffrir d'un coup de chaleur, d'insolation ou de déshydratation augmentent à mesure que la température de l'air, le taux d'humidité (facteur humidex) et le taux d'ensoleillement (indice UV) sont élevés.

## Quand doit-on cesser de travailler?

Lorsqu'on éprouve des étourdissements, des vertiges, une grande fatigue — ces malaises peuvent annoncer un coup de chaleur — il faut rapporter immédiatement au secouriste et à son superviseur ou supérieur tout comportement anormal d'un collègue. Dès qu'un travailleur éprouve ces symptômes ou qu'un collègue observe un comportement suspect ou inquiétant, on doit alerter, sans hésiter, les premiers secours (secouristes en milieu de travail et les services d'urgence 9-1-1). On redouble de prudence en cas de problème de santé ou de prise de médicament.

Les jeunes travailleurs, parce qu'ils ont peu d'expérience et qu'ils reçoivent peu ou pas de formation en santé et sécurité à leur arrivée dans un nouvel emploi, sont plus vulnérables, donc plus à risque d'être victimes d'un accident. Soyons vigilants et épaulons-les!

## Manipulation du chlore et autres produits

On doit TOUJOURS lire les affiches et suivre, à la lettre, les instructions. Les employeurs, premiers responsables de la SST, doivent, selon la loi, s'assurer que les établissements, sur lesquels ils ont autorité (pataugeoires, piscines, parcs, jardins, etc.), sont équipés et aménagés de façon à assurer la protection des travailleurs. Ils doivent fournir l'équipement de protection individuel requis (gants, tabliers, uniformes,

parasols, etc.), et prendre les moyens pour protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs.

## Travailleur isolé (surveillant de pataugeoire, inspecteur, ADS, etc.)

On doit rester sur nos gardes car le personnel municipal est parfois victime de comportements et de manifestations d'agressivité de la part de citoyens avec lesquels il est appelé à transiger. Bien qu'on puisse compter sur la collaboration de la majorité d'entre eux, nul n'est à l'abri de ce type de manifestations. À cet effet, l'employeur a aussi la responsabilité de mettre en place des mesures préventives dans le but d'éliminer ou de contrôler de telles manifestations. Ces mesures devraient être contenues dans un programme global de prévention qui couvre tant les aspects de l'aménagement des lieux de travail que la formation du personnel, les procédures de déclaration des événements, d'appel à l'aide et d'intervention ainsi que les mesures de soutien et de suivi. Cela est d'autant plus nécessaire lorsqu'il s'agit de travailleurs isolés. L'employeur doit alors fournir à ces travailleurs un moyen de communication (téléphone, téléphone cellulaire, radio émetteur, etc.), assurer leur surveillance ou organiser le travail en équipe de deux personnes.

De notre côté, on doit toujours se fier à notre intuition et être à l'affût d'indices (individu louche, regard fixe et menaçant, dilatation des pupilles, ton de voix saccadé, etc.). Adoptons une attitude basée sur la prudence, la diplomatie et l'empathie. Agissons avec calme. Évitions l'affrontement. Laissons le client se défouler verbalement s'il ne s'agit pas de menaces personnelles et ignorons la provocation. Si toutefois la situation semble sans issue, n'hésitons pas à appeler à l'aide et à recourir au service d'urgence 9-1-1.

L'intervention physique ne doit être envisagée qu'en tout dernier recours et seulement pour se protéger si notre sécurité est menacée. Il faut, dans tous les cas, informer son superviseur ou supérieur de l'incident et remplir un rapport de condition dangereuse (RCD).

## Se prémunir contre les insectes piqueurs

Autre danger potentiel : les morsures ou les piqûres d'insectes, qui se révèlent dans la grande majorité des cas sans gravité (démangeaison, boursouffure, etc.). Par contre, chez certaines personnes, des réactions allergiques peuvent provoquer des enflures (surtout dans la région des voies respiratoires, de la bouche ou de la gorge). La victime peut se sentir faible, éprouver de la difficulté à respirer, à parler, souffrir de maux de tête et de fièvre. Ces réactions peuvent s'avérer mortelles. C'est pourquoi, la personne qui se sait allergique doit toujours avoir en sa possession son auto-injecteur d'adrénaline (ÉpiPen) et on contacte, sans hésiter, les services d'urgence 9-1-1 dans les plus brefs délais, dès l'apparition des premiers symptômes.

Porter des gants, se couvrir la peau au maximum, revêtir des vêtements de couleur claire, éviter les produits parfumés (savon, crème, lotion) et ne pas s'approcher des nids sont autant de moyens de prévenir ce type d'accident.

La loi permet à tout travailleur d'exercer un droit de refus s'il a un motif raisonnable de croire que l'exécution de son travail l'expose à un danger pour sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique ou peut avoir l'effet d'exposer une autre personne à un semblable danger (article 12, LSST).

Pendant tout l'été, vos représentants syndicaux épaulés par nos experts en SST (à la prévention et à la réparation) et au PAM sont disponibles pour aider, soutenir, renseigner et répondre à toute question. N'hésitez pas à les contacter.

Bon été à tous !

## Blessés, mutilés ou tués au travail

# Les jeunes travailleurs plus à risque

Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



En Québec, chaque année 15 000 jeunes travailleurs sont victimes d'un accident du travail. Alors que certains s'en tirent avec une fracture, d'autres se retrouvent avec des doigts coupés, des membres brûlés ou y laissent leur vie.

Ces blessures provoquées par des accidents toujours évitables sont le lot de plusieurs jeunes Québécois fraîchement entrés sur le marché du travail. La formation et la supervision, responsabilités qui incombent aux employeurs, peuvent

faire toute la différence et prémunir nos jeunes.

## C'est prouvé

Un jeune travailleur qui, dès le premier jour de travail, reçoit de simples consignes de sécurité afin qu'il accomplisse ses tâches de façon sécuritaire, a moins de risques de se blesser. Depuis 2001, les accidents du

travail ont chuté de 53 %. Travaillons ensemble afin de prévenir les accidents au travail.

Pour en savoir plus sur vos droits et vos responsabilités visitez le site de la CSST [www.jeuneautravail.com](http://www.jeuneautravail.com) ou contactez votre représentant syndical.

## L'employeur doit assurer à tous ses travailleurs :

- un environnement sain et sécuritaire ;
- l'information, la formation et la supervision nécessaires pour qu'ils accomplissent leurs tâches en toute sécurité ;
- les équipements de protection dont ils ont besoin pour faire leur travail sans se blesser (lunettes de sécurité, gants, bottes, dossard, etc.).



# Semaine nationale de la santé mentale

## Une tournée enrichissante



Sylvie Beauchamp, déléguée syndicale et secrétaire du comité des délégués sociaux



L'occasion de la semaine nationale de la santé mentale, qui s'est tenue, pour une 60<sup>e</sup> année, du 1<sup>er</sup> au 7 mai dernier, Richard McLaughlin, responsable du comité des délégués sociaux (DS), accompagné de Stéphane Armstrong, délégué social membre du même comité, ont effectué une tournée de plusieurs de vos lieux de travail afin de vous sensibiliser sur l'importance d'une bonne santé mentale ainsi que sur les services disponibles tant au SFMM qu'auprès d'organismes œuvrant auprès des personnes ayant des problèmes de santé mentale.

Cette année, le thème de cette semaine était *La santé mentale pour tous*. La campagne visait à sensibiliser la population sur le fait que la santé mentale est importante pour notre santé et notre bien-être général. Nous nous préoccupons beaucoup de notre santé physique, mais peu de gens s'attardent à leur propre santé mentale. Les recherches démontrent pourtant que notre santé physique et notre santé mentale sont étroitement liées. Les thèmes et aspects traités cette année, soit *Nos enfants et le stress*, *La santé mentale en milieu de travail*, *Merci de me faire confiance* et *La santé mentale, ça nous concerne*, mettaient l'accent sur des aspects clés afin de permettre à la population d'avoir une meilleure

compréhension de ce que représente la santé mentale.

### Une activité à renouveler

L'arrondissement du Sud-Ouest, le Service des finances, l'approvisionnement, le Service des immeubles et du développement économique, la Cour municipale, le 311 et le bureau médical ont reçu la visite du Comité et des DS qui ont pu échanger avec eux en compagnie de délégués sociaux de notre Syndicat. Le comité tient à remercier Jocelin Auclair, Raynald Asselin, Brigitte Boyte, Patrick Dubois et Patrick Dubreuil, tous membres du réseau des DS du «429» pour leur implication lors de cette activité.

Durant cette tournée, nous avons eu la chance de rencontrer plus de 450 d'entre vous, de vous écouter, de répondre à vos questions et de vous remettre de la documentation sur le sujet. Or, d'après les commentaires reçus, il semble que l'opération a connu un franc succès.

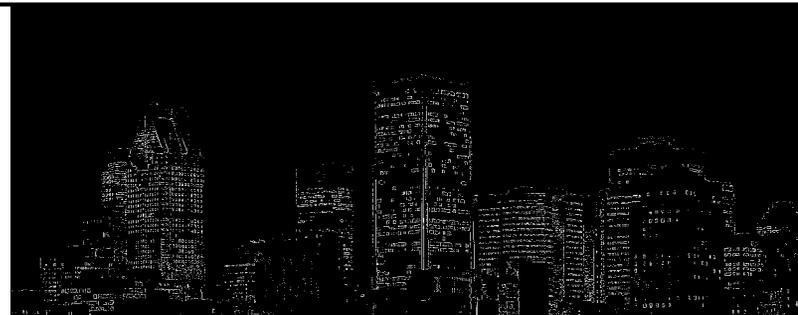
En terminant, nous remercions Josée Dubé, Guylaine Boivin et Jeanne Charest, gestionnaires, pour leur précieuse collaboration lors de cette activité. C'est grâce à la contribution de tous que cette tournée de sensibilisation a pu connaître le succès espéré. Merci à tous ceux qui y ont participé... et à l'an prochain!



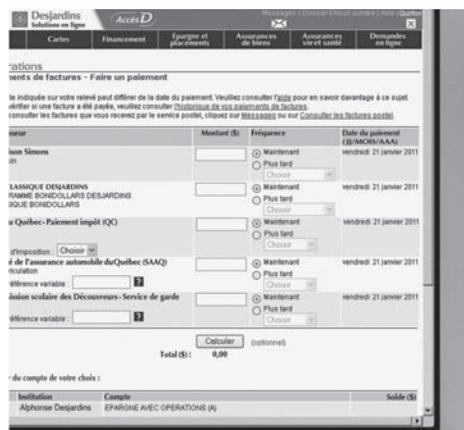
CONTRE LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Bouder un collègue,  
***C'est enfantin!***

Moi, je suis pour un milieu de travail sain.



## CONVERTISSEZ VOTRE LIVRET EN RELEVÉ VIRTUEL **Accès D** ET RÉDUISEZ VOS FRAIS DE TRANSACTIONS AINSI QUE VOTRE CONSOMMATION DE PAPIER.



- Tous les détails de vos finances personnelles présentés clairement
- Accessible en tout temps
- Aucun déplacement requis, aucune file d'attente



C'est Desjardins et encore plus !



**Desjardins**  
Caisse du Réseau municipal

La force d'un groupe

Sans frais 1 800 465.2449 | [www.desjardinsmunicipal.com](http://www.desjardinsmunicipal.com)

Caisse Desjardins du Réseau municipal

2600, boulevard St-Joseph Est, Montréal (Québec) H1Y 2A4 T. : 514 526.4971



# Réclamation à la CSST

## Comment s'y retrouver ?



Josée Lacroix, agente de réparation SST au SFMM (SCFP)



ien que la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles* (LATMP) ne fasse pas partie de la convention collective, notre Syndicat offre à tous ses membres, un «service plus» en cette matière.

### Une représentation syndicale volontaire

Cette loi d'ordre administrative et public traite de dossiers individuels de travailleurs, peu importe qu'ils soient syndiqués ou non. Le tribunal appelé à trancher les litiges en lien avec la

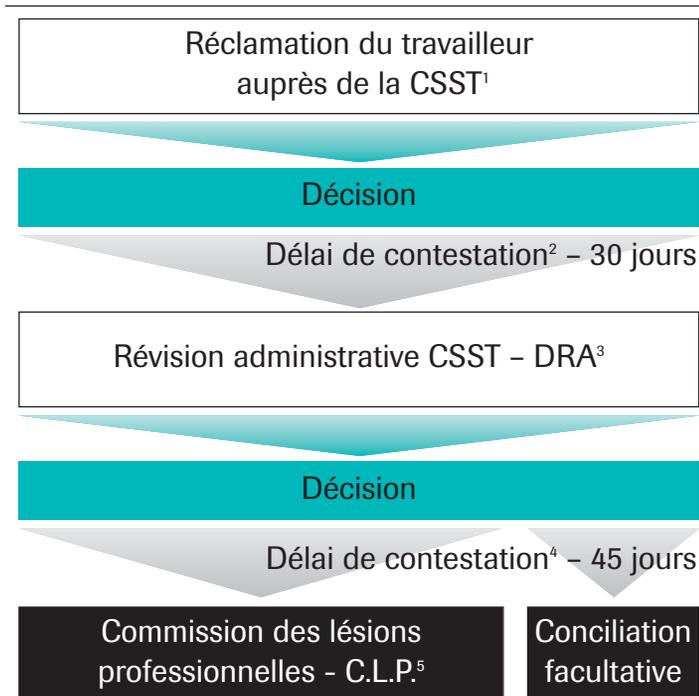
CSST et la LATMP se nomme la *Commission des lésions professionnelles* (CLP) et, comme pour tout tribunal administratif (le TAQ, la Cour des petites créances, etc.) la personne peut se représenter seule ou se faire représenter par un procureur ou un avocat.

Comme bon nombre d'organisations syndicales, le SFMM offre un service de représentation auprès de la CSST et de la CLP et m'a mandatée pour effectuer ce travail. Cette offre de service s'inscrit dans un contexte tout à fait logique qui consiste à soutenir nos membres aux prises avec des

situations liées au travail. Ceci dit, aucun membre n'a l'obligation de recourir à ce service. Cependant, dans l'optique de mettre toutes les chances de notre côté, il est plus prudent de nous contacter, ne serait-ce que pour obtenir notre point de vue sur votre situation ou pour obtenir de l'information.

Pour mieux comprendre le cheminement d'une réclamation en matière de SST, nous vous référons au schéma ci-joint et nous vous invitons à le conserver. Cela pourrait, le cas échéant, vous aider à comprendre le processus et à vous soutenir en cas de besoin.

### Le cheminement d'une réclamation à la C.S.S.T.



#### Légende

1. La **réclamation** du travailleur, doit être faite dans les six mois de la lésion, du décès ou de la date où il est porté à la connaissance du travailleur qu'il est atteint d'une maladie professionnelle.
2. Le **délai de contestation de la décision** de la CSST est de 30 jours de la notification de la décision, donc prévoir le délai postal de deux ou trois jours.
3. La contestation d'une décision amène le transfert du dossier à une autre instance de la CSST, soit la révision administrative. Le réviseur contacte les parties pour leur demander s'ils ont des observations ou commentaires supplémentaires à ajouter ou rend une décision sur dossier.
4. Le **délai de contestation de la décision** de la Direction de la révision administrative (DRA) est de 45 jours de la notification de la décision.
5. Le dossier est alors transféré à la Commission des lésions professionnelles (CLP), organisme indépendant de la CSST. Le dossier peut être envoyé à un conciliateur si les parties le souhaitent, sinon le dossier est entendu par un juge administratif qui rend une décision définitive et sans appel, sauf pour des motifs de droit.

Soulignons que **toutes les décisions** rendues par la CSST dans le dossier d'un travailleur peuvent être contestées et donc suivre le même processus comme, par exemple, les autres diagnostics, les traitements, l'aide à domicile, etc. Mentionnons aussi que l'employeur a aussi le droit de contester ces mêmes décisions. C'est donc dire qu'un dossier accepté par la CSST, peut occasionner pour le travailleur une audition devant la Commission des lésions professionnelles.

## 28 avril, jour de deuil

# Le travail a fait 213 morts en 2010

Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



I ne s'agit pas seulement de données mais bien de personnes, des hommes et des femmes qui ont perdu la vie en voulant

la gagner.

La CSST a recensé 213 décès en 2010 à cause du travail. Cela représente une hausse de plus de 15 % par rapport aux 185 dénombrés l'année dernière. Malgré la loi, les règlements, la prévention, etc., ce sont les secteurs du bâtiment et des travaux publics qui sont les plus touchés avec 52. Vient ensuite, le secteur des mines et des carrières où on en compte 27. Il faut ajouter au triste tableau des dizaines de milliers de travailleurs victimes d'accident ou atteints de maladies professionnelles.

### La FTQ, la CSN et la CSD unissent leurs voix

Pour une première fois, cette année, ces centrales syndicales ont choisi de s'unir afin de souligner le 28 avril. Plusieurs actions ont été initiées dont un cortège funèbre composé de représentants des trois grands syndicats qui s'est mis en branle dès 8 h dans les rues de Montréal en direction du bureau de la ministre québécoise du Travail afin de lui rappeler que tous les travailleurs québécois, dans tous les

secteurs d'activité, devraient être totalement couverts par les outils de prévention prévus à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST), adoptée il y a plus de 30 ans! Il faut savoir que 85 % des travailleurs québécois ne sont toujours pas couverts par ces outils de prévention.

### À la mémoire des camarades tués ou blessés au travail

Les trois centrales ont demandé qu'une minute de silence soit observée à 10 h, à la mémoire des collègues, des pères, des mères, des proches tués ou blessés au travail. Par ailleurs, chacun des députés de l'Assemblée nationale a reçu une lettre personnalisée qui dénonce leur

peu d'intérêt pour le sort de tous ces gens qui ont perdu leur vie à vouloir la gagner ou ont été blessés.

Depuis 1980, ce sont plus de 6000 Québécois qui sont morts à cause du travail. Encore en 2011, malgré les morts et les blessés, les syndicats dénoncent le refus obstiné des employeurs de mettre en place de mesures concrètes de prévention des accidents et des maladies professionnelles.

### Drapeaux en berne à Montréal

Il en a fallu du temps et des démarches pour que les dirigeants de la Ville de Montréal acceptent de souligner ce jour de commémoration. Sans l'initiative de représentants syndicaux du SFMM, sans la persévérance des René Miron, Nancy Nolet, André Lalonde – pour ne nommer que ceux-là –, les drapeaux de l'hôtel de Ville ne seraient pas mis en berne et le drapeau jaune à l'image d'un canari, symbole de cette journée, ne serait pas installé dans le vestibule de l'hôtel de Ville. Ce n'est pas grand chose, nous direz-vous. Mais ces petits gestes sont significatifs et traduisent, en quelque sorte, une forme de reconnaissance. C'est déjà un pas dans la bonne direction.

Source : [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)



# Élections fédérales Un syndicaliste élu dans Rosemont

Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)



Le 2 mai dernier, Alexandre Boulerice, un collègue conseiller syndical du service de l'information du SCFP-Québec, a remporté, haut la main, le comté de Rosemont – La Petite-Patrie délogeant le député bloquiste, Bernard Bigras et ajoutant à cette vague orange néodémocrate qui a déferlé sur tout le Québec.

Plus de 27 000 citoyens ont accordé leur confiance à ce jeune père de famille de 37 ans. Mais qu'est-ce qui a bien pu motiver ce jeune journaliste, militant syndical à s'impliquer en politique fédérale? Comment amorce-t-on un tel changement professionnel? Est-ce possible de concilier ces nouvelles et importantes responsabilités avec celles d'un père de famille actif? Et, sur un autre plan, pourquoi les jeunes – ou les moins jeunes – devraient-ils s'intéresser à la politique du NPD? Ce parti qui, jusqu'au 2 mai dernier, n'était pas très populaire au Québec.

Voilà les questions auxquelles Alexandre a généreusement accepté de répondre. Fraichement assermenté, aux prises avec un agenda déjà fort chargé, le nouveau député saura, nous en sommes persuadés, susciter votre intérêt ou du moins piquer votre curiosité. Chose certaine, ses propos sont ceux d'un jeune professionnel, d'un militant syndical, d'un père de famille, d'un homme de gauche qui rêve de changer, d'améliorer notre monde. Et en cela, nous trouvons pertinent de vous le présenter et de diffuser ses propos. Qui sait? Peut-être saura-t-il inspirer quelques-uns de nos fidèles lecteurs.

**C.B.** Pourquoi quitter les rangs syndicaux pour entreprendre une carrière politique?

**A.B.** «D'emblée, je dirais que j'ai le sentiment que je vais poursuivre les mêmes batailles pour la justice sociale et l'équité mais sur une autre patinoire. J'ai toujours été impliqué en politique, depuis que j'ai 16 ans, parce que je suis convaincu que c'est toujours un lieu pour faire

*bouger les choses, faire la différence et changer le monde. Nous pouvons et nous devons faire avancer les idées progressistes, les idées de gauche et peser dans le débat public. Et si les gens nous font confiance, éventuellement, nous pourrions poser des actions qui vont améliorer concrètement la vie quotidienne. Les programmes sociaux ou le système public de santé par exemple, ne sont pas tombés du ciel, c'est le fruit du travail acharné de militants et de militantes.»*

*«Si je ne devais nommer qu'une de ses qualités, je dirais qu'Alexandre est un gars éminemment honnête», a dit Robert Bellerose, collègue d'Alexandre depuis 10 ans au SCFP. «Il n'agit jamais pour son intérêt personnel, mais pour le bien commun.»*

*Source : Marie Allard, La Presse, 04 mai 2011, Alexandre Boulerice : «Un gars éminemment honnête»*

**C.B.** En quoi ton expérience syndicale t'a-t-elle préparée à cette carrière?  
**A.B.** «Je n'ai pas encore une grande expérience du travail de député pour l'instant! Mais mon travail en communication avec le SCFP m'a apporté de nombreux atouts très précieux. J'ai appris à bien argumenter et présenter des idées et des projets, le syndicat m'a appris à défendre les gens et à plaider pour leur cause, tout cela souvent dans un cadre de politiques publiques, donc, dans l'arène politique. Et je vais continuer en ce sens.»

**C.B.** Votre équipe compte beaucoup de jeunes et de néophytes. En quoi cela représente-t-il un avantage ou un désavantage pour le NPD et pour les citoyens?  
**A.B.** «Vous savez, personne n'a l'expérience d'être un député avant de le devenir! Et j'ai confiance, le NPD est une formation bien établie, qui a gouverné, ou gouverne encore, dans plusieurs provinces. Il y a donc toute une expertise dans l'équipe qui entoure Jack Layton. Le caucus néo-démocrate présente un bel équilibre d'expérience et de jeunesse, de politiciens aguerris et de gens qui apporteront un regard neuf. Le principal, de toute façon, c'est d'avoir le désir de servir, de l'énergie et brasser des choses et des idées progressistes, pour les gens. Enfin, si nous envoyons des jeunes de 20 ans se battre en Afghanistan, on peut avoir des jeunes au parlement qui vont se prononcer et voter sur l'envoi de troupes au combat.»

**C.B.** Pourquoi les jeunes travailleurs devraient-ils s'intéresser aux politiques du NPD?

Le 26 mai dernier, le chef de l'opposition, Jack Layton annonçait la composition de son cabinet fantôme au sein duquel 18 Québécois siègeront. Alexandre Boulerice a hérité du titre de critique officiel de l'opposition sur les sujets concernant le Conseil du Trésor, soit tout ce qui touche les services publics, les programmes sociaux et les réductions appréhendées. C'est à suivre!

## LAUT'JOURNAL

**Les grands journaux appartiennent à quelques familles multi-millionnaires et sont financés par la publicité d'entreprises multi-millardaires. Pas étonnant que nos intérêts n'y soient pas défendus!**

L'aut'journal est un mensuel progressiste sans but lucratif et sans publicité des grandes entreprises. Depuis sa fondation il y a 22 ans, une équipe de bénévoles y défend nos intérêts.

Lisez les chroniques de Léo-Paul Lauzon, Jean-Claude Germain, Victor-Lévy Beaulieu, Pierre Dubuc et plusieurs autres.

Abonnez-vous! Faites parvenir un chèque de 30 \$ (un an) à L'aut'journal, 3575, boul. Saint-Laurent, bureau 117, Montréal, H2X 2T7

Nom : \_\_\_\_\_ Organisme : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Pour un point de vue différent de l'actualité, l'Équipe du SFMM (SCFP) encourage ses membres à lire L'aut'journal.

[www.l'autjournal.info](http://www.l'autjournal.info)



Photo : Sébastien Goulet, conseiller syndical SCFP-Québec

Alexandre Boulerice, conseiller syndical au service de l'information du SCFP-Qc, posant à peine quelques instants après son assermentation, qui a eu lieu le mardi 24 mai dernier. Sur la photo, on voit qu'il porte sa toute nouvelle épinglette officielle de député fédéral!

**A.B.** «Parce qu'elles sont très proches de leurs préoccupations. Nous voulons opérer le virage vers une économie verte, améliorer l'accessibilité aux études et aux soins de santé publics. Selon les groupes écologistes, le NPD a la meilleure plate-forme en environnement avec le Parti Vert. Nous voulons avoir un rôle international basé sur la paix et le dialogue. Nous sommes un parti de gauche, donc avec des valeurs de justice sociale, qui est pragmatique afin d'obtenir des résultats tangibles qui changent la vie des gens. Et nous sommes le grand parti canadien des organisations de travailleurs et de travailleuses. Nous portons des revendications en faveur de bons régimes de retraite et de conditions de travail respectueuses. Un jeune ou une jeune qui entre sur la marché du travail va vite voir qu'on travaille dans son intérêt.»

**C.B.** D'un point de vue plus personnel, qu'est-ce que le fait d'être élu change dans une vie? Dans la tienne, d'un point de vue familial, comment arrives-tu à concilier tout cela?

**A.B.** «Nous verrons avec le temps, l'épreuve des faits et le tourbillon de l'actualité. Pour le moment, cela se gère bien. L'important, je crois, est de se réserver du temps de qualité avec notre conjointe et nos enfants. Être à la maison ne suffit pas si on passe son temps au téléphone ou à répondre à des courriels. Il faut jouer avec les enfants, faire les devoirs, faire des sorties. Être élu est un travail sérieux, une responsabilité, mais cela ne doit pas se faire au détriment de son couple ou de sa famille. Ce sera un défi considérable ceci étant dit. D'autre part, l'avantage quand on est élu à Montréal, c'est qu'il est aisé de voyager à Ottawa. Même quand la chambre siège, je serai toujours à environ deux heures de la maison.»



## SECTEUR MUNICIPAL

### Conflit en vue à Notre-Dame-des-Prairies

Les Cols blancs et les Cols bleus de cette petite municipalité de Lanaudière (section locale 4273 du SCFP) ont rejeté à l'unanimité la dernière offre patronale. Ils n'ont pas hésité à accorder à leur exécutif syndical – toujours unanimement, un mandat de moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève générale.

Au cœur du litige : les offres salariales. Non seulement elles se situent bien en dessous de l'inflation mais l'employeur a déjà accordé beaucoup plus à un groupe d'employés non syndiqués. La quinzaine de syndiqués sont sans contrat de travail depuis le 31 décembre dernier.

### Cols blancs de Trois-Rivières, loin d'un règlement

Les quelque 350 Cols blancs de la ville de Trois-Rivières ont manifesté sur l'heure du lunch, le 30 mai dernier. Ils en ont contre la lenteur des négociations avec la ville. Sans contrat de travail depuis le 31 décembre 2008, il leur faudra encore patienter jusqu'au 16 juin pour la prochaine rencontre de négociations.

Un seul point oppose les parties mais il est crucial : les clauses salariales. Déterminés à obtenir une entente négociée, les syndiqués se sont dotés, au début du mois de mai, d'un mandat de grève. À suivre.

### La FTQ prône l'intégration et le maintien des personnes handicapées au travail

La FTQ et le Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH) ont profité de la *Semaine québécoise des personnes handicapées* qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 7 juin dernier, pour réaffirmer leur engagement à favoriser la participation, à part entière, des personnes handicapées au marché du travail. Cela se traduit principalement par le projet «*Travaillons Ensemble*» qui a pour objectif d'aider les syndicats locaux à favoriser l'intégration et le maintien des personnes handicapées en milieu de travail. Il vise aussi à créer des liens et des mécanismes de

collaboration entre les syndicats affiliés de la FTQ et les services spécialisés de main-d'œuvre pour personnes handicapées.

À cet effet, le SFMM a rencontré Serge Leblanc et Marc Thomas membre de l'équipe du projet afin de discuter de la situation des personnes handicapées au sein de l'appareil municipal montréalais. Dans un contexte de pénurie d'emploi, nous avons tous intérêt, employeurs comme employés, à travailler de concert afin d'intégrer et de maintenir, dans nos rangs, des personnes compétentes capables d'offrir des services de qualité aux contribuables Montréalais. C'est là une question de droit, d'équité et de responsabilité sociale. Un dossier à suivre!

## Chiffres à retenir

**876,53 \$** Selon Statistique Canada, il s'agit du salaire hebdomadaire moyen gagné par les employés non agricoles au Canada. Toujours selon l'Agence, jamais le nombre de Québécois ayant déclaré des revenus de 100 000 \$ ou plus n'a augmenté autant en une seule année!

**10,7 milliards** de dollars. C'est la somme des profits nets réalisés par *Exxon Mobil* correspondant à un bond de 69 % par rapport au premier trimestre de 2010 tandis que chez *Royal Dutch Shell* (qui a vendu ou converti plusieurs raffineries dont celle de Montréal-Est), les profits atteignent 6,3 milliards de dollars, soit un bon de 30 % pour la même période, profits réalisés en dépit d'une baisse de production de l'ordre de 3 %. Au Canada seulement, la *Pétrolière impériale* (sables bitumineux du nord albertain) a enregistré des profits de 781 millions en hausse de... 64 %. Ne vous demandez surtout pas où va votre argent!

Source : *La presse Affaires*, avril 2011

## Salaire minimum

# Une généreuse hausse de... 15 cents !



Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011, le gouvernement du Québec a haussé, pour la huitième année consécutive, le salaire minimum faisant passer le taux de base horaire de 9,50 \$ à 9,65 \$. Ainsi, une personne qui est rémunérée au salaire minimum profitera de 6 \$ de plus au terme d'une semaine de 40 heures travaillées!

Au Québec cette hausse touche plus de 292 000 travailleurs dont la majorité est constituée de femmes et de jeunes de moins de 25 ans. Bien que le Québec se situe au troisième rang des provinces du pays pour le salaire minimum le plus élevé, ex æquo avec la Nouvelle-Écosse, après l'Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador, le *Collectif pour un*

*Québec sans pauvreté* juge insuffisante cette augmentation. Il plaide en faveur d'un taux horaire de 10,88 \$. Le *Collectif* estime qu'il s'agit-là de la rémunération minimale requise afin de couvrir les besoins de base d'une personne.

Selon le communiqué de presse émis par la ministre du Travail, Lise Thériault, la hausse de 15 cents est le résultat «*d'un exercice complexe*»!

Pas facile semble-t-il de faire semblant d'améliorer la situation économique des travailleurs à faible revenu sans se mettre à dos le patronat.

Source : communiqué émis par le gouvernement du Québec, 28 avril 2011

## Femmes et pouvoir

# Loin d'atteindre l'égalité avec les hommes



elon un article d'Isabelle Maher publié le 30 mai dernier dans un quotidien montréalais, l'accession des femmes vers les postes de pouvoir, au sein de l'État, s'avère lente malgré l'objectif du gouvernement d'atteindre l'équilibre entre les hommes et les femmes dans les postes clés.

### Encore loin de la parité

Selon des données gouvernementales datées du 31 mars dernier, peu importe l'emploi : juge, sous-ministres, sous-ministres adjointes, présidentes ou vice-présidentes d'organismes gouvernementaux, les femmes demeurent toujours moins nombreuses que les hommes à accéder à des postes de pouvoir.

Ainsi, 28 % des femmes occupent des postes de présidence à l'intérieur des organismes gouvernementaux, 39 % sont sous-ministres et 36 % sous-ministres adjointes.

Pourtant, selon la secrétaire générale associée aux communications gouvernementales, l'accès à la haute fonction publique s'améliore pour les femmes puisqu'en 2003, moins du quart d'entre elles occupaient des fonctions de sous-ministres.

### Des femmes juges

Depuis quelques années, la représentation féminine dans la magistrature a également fait l'objet d'une forme de rattrapage. Le nombre de femmes juges est en nette progression depuis 1990 alors qu'elles ne représentaient que 7 % de l'ensemble de la magistrature. Si la tendance actuelle se maintient, dans 8 ou 10 ans, on atteindra la parité.

### 70<sup>e</sup> anniversaire de l'accession des femmes au Barreau du Québec

C'est en 1916 que s'est amorcée la marche vers l'admission des femmes au Barreau du Québec. Cela aura pris 25 ans avant qu'elles ne gagnent leur bataille, le 26 avril 1941, soit un an après qu'elles aient obtenu le droit de vote. Avant, la Loi sur le Barreau interdisait aux femmes l'accès à la profession d'avocate, même quand elles avaient fait des études en droit. Aujourd'hui, elles sont plus de 11 000 à être membres du Barreau, ce qui représente près de la moitié des membres de la profession.

### Les femmes élues à l'élection générale de 2011

Des 451 candidates à l'élection générale du 2 mai 2011, ce sont 76 femmes qui ont été élues à la Chambre des communes, ce qui équivaut au plus grand nombre de femmes élues !

Note : Ce n'est qu'en 1920 que les femmes ont eu le droit de se présenter aux élections fédérales en vertu de la Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes et le cens électoral (Loi des élections fédérales, S.C. 1920, ch. 46, art. 38), sanctionnée le 1<sup>er</sup> juillet 1920.

# Journée internationale des travailleurs À l'heure des comptes !

Gérald Brosseau, délégué syndical et responsable du comité du journal



ette année, La Coalition du 1<sup>er</sup> mai, qui regroupe des organisations syndicales, communautaires et étudiantes, a décidé de souligner la Fête internationale des travailleurs, en lançant un message aux entreprises privées : *c'est l'heure des*

*comptes!* C'est en effet sous ce thème que nous avons marché et manifesté notre ras-le-bol, tout comme des milliers de militants partout au Québec.

## Assez, c'est assez !

C'est donc par une des premières belle journée de ce printemps maussade, et malheureusement l'une des dernières du mois de mai, que la délégation du SFMM a joint les rangs de cette grande manifestation. Le départ de la marche était prévu pour 13 heures au parc Baldwin pour se terminer au parc Pellican, rue Molson.



Journée idéale pour marcher. Du soleil, pas trop de vent et une température agréable pour faire les comptes! Et je ne parle pas ici des contes que nous servent *ad nauseam* les grands conglomérats médiatiques pour nous endormir, mais bien des comptes qu'ont à nous rendre les entreprises qui abusent de nos droits et ne paient pas leur juste part à la société. Cette année, la Coalition souhaitait dénoncer ces compagnies, trop nombreuses, qui se croient tout permis et celles qui utilisent leurs journaux pour influencer la population, promouvoir un plus grand rôle du secteur privé et ultimement, mettre la main sur nos services publics.

Nous avons marché et manifesté pour dénoncer le recours de plus en plus fréquent aux lock-out, les entraves à la syndicalisation préconisées par les multinationales, la privatisation des services publics, les primes démesurées

aux administrateurs, les fermetures d'usines pourtant rentables et la subtilisation de milliards de dollars par des banques insatiables, parce qu'assez, c'est assez !

## Un message clair aux entreprises

Le message lancé à ces entreprises était clair! La spéculation, la déréglementation et les privatisations qu'elles ont demandées n'ont pas apporté de richesse. Bien au contraire, ces mesures nous ont précipités dans une crise économique et l'écart entre riches et pauvres s'est accru. Pourtant, elles continuent à demander plus de privatisation et moins de protection sociale pour les travailleurs.

Quant à nos gouvernements, ils semblent suivre à la lettre leurs recommandations. Les derniers budgets déposés à Québec et à Ottawa

l'ont été sous le signe de l'austérité, ce qui fait que le financement des services repose de plus en plus sur une logique d'utilisateur-payeur qui n'a rien d'équitable, bien au contraire.

Les entreprises ont une bonne part de responsabilité

dans la crise économique. Ce n'est pas aux travailleurs à payer la note!

## À l'an prochain

Le lendemain de cette manifestation, les élections fédérales ont eu lieu, reportant au pouvoir les conservateurs de Stephen Harper, majoritaires cette fois. Seul le Québec s'est démarqué en votant massivement pour le NPD.

Gageons qu'avec un gouvernement de droite au pouvoir, nous serons encore plus nombreux l'an prochain pour revendiquer des améliorations aux conditions de travail de l'ensemble des travailleurs, pour ceux qui gagnent le salaire minimum comme pour ceux qui œuvrent dans des secteurs où la

rémunération est meilleure. Ironiquement, c'est justement le 1<sup>er</sup> mai que le salaire minimum a été augmenté au Québec et cette année, c'est à un beau gros 0.15 \$ de l'heure d'augmentation qu'auront eu droit les travailleurs les plus démunis!

## Chapeau à nos Cols blancs qui ont passé à travers fusions, défusions et confusion, et qui l'ont fait dans l'union !

Dans un monde municipal commotionné, il est bon de pouvoir compter sur des gens compétents qui assurent le fonctionnement des services aux citoyens. Nos membres sont fiers de leur apport à la vie de la collectivité de l'île de Montréal.

## Bonne fête à nos Cols blancs et à toutes les travailleuses et tous les travailleurs!



Syndicat  
des fonctionnaires  
municipaux de Montréal  
(SCFP)

www.sfmm429.qc.ca

Montréal, fais une ville de toi! Toute la région y gagnera.

Signez la pétition à :

[www.montrealfaitunevilledetoi.com](http://www.montrealfaitunevilledetoi.com)

À l'occasion de la journée internationale des travailleurs, le SFMM a tenu à souligner publiquement l'apport de ses quelque 10 000 membres à la qualité de vie des citoyens montréalais.



## CPE Cœurs de l'Île

La garderie qui accepte en priorité, les enfants des employés et des élus de la Ville de Montréal et qui offre un milieu sécuritaire et riche, à tous points de vue, aux bouts de chou et aux parents pour mieux grandir ensemble.

Bien que toutes nos places aient été octroyées, nous vous encourageons à inscrire votre enfant ou celui à naître à notre liste d'attente.

Visitez notre site au [www.cpecoeursdelile.com](http://www.cpecoeursdelile.com) et cliquez sur la bulle CPE/fiche d'inscription ou contactez-nous.



2830, rue Gilford, Montréal H1Y 3N2

téléphone : 514 879-1544

télécopieur : 514 879-9416

## Besoin d'aide ? Problèmes personnels ?

JEU • BURN OUT • CONSOMMATION • VIOLENCE  
UN SERVICE CONFIDENTIEL D'AIDE ET  
D'INFORMATION  
VOUS EST OFFERT SANS FRAIS PAR NOTRE SYNDICAT

Les responsables du  
Programme d'aide aux membres (PAM)  
**514 842-9463**  
Camée Aubut et France Dubois

# PPP démocratiques

(texte paru dans le journal Métro en mars 2011)



Léo-Paul Lauzon, professeur au département des sciences comptables et titulaire de la Chaire d'études socio-économiques de l'Université du Québec à Montréal



ean Charest est le champion incontesté, avec évidemment Stephen Harper, pour imposer à la population, contre sa volonté, des politiques qu'elle ne veut pas, comme les baisses d'impôts, la tarification accrue des services publics (santé et éducation), les subventions éléphantesques aux entreprises et aux écoles privées, le financement à 300M\$ en fonds publics de la cabane de l'Orchestre symphonique (OSM) et j'en passe. Il se moque toujours des gens en feignant hypocritement de les consulter avec des commissions et des comités paquetés par ses porte-queue.

La construction en PPP du nouveau centre hospitalier (CHUM), envers et contre tous, par Charest démontre clairement le mépris qu'il affiche pour la démocratie. C'est sans aucune consultation que son ex-ministre, la lucide allégée Monique Jérôme-Forget, et lui ont décidé que ça se ferait en PPP par idéologie et pour les copains. En 2009, le vérificateur général du Québec a publié un premier rapport dévastateur sur le PPP envisagé : «L'Agence des PPP a faussé les analyses» (*Le Devoir*, 19 novembre 2009). Puis, dans *La Presse* du 6 mars 2009 on a appris : «CHUM et PPP. Fini le partage des risques?»



Les consortiums exigent du gouvernement une importante garantie financière», ce qui a fait dire à Jean-Paul Gagné : «Pourquoi recourir au PPP dans ces conditions?» (*Les Affaires*, 14 mars 2009). C'est tout dire!

Ensuite, il y a eu l'opposition marquée des ingénieurs, des architectes, des fédérations de médecins, des économistes, des syndicats et même : «Au tour des entrepreneurs de contester les PPP» (*La Presse*, 10 juin 2009). Rien à faire avec le petit dictateur Charest : «Le CHUM se fera en PPP, réitère Québec» (*Le Devoir*, 25 septembre 2009).

Nouveaux rebondissements tragiques en 2010. D'abord, l'agence de notation DBRS affirme : «Financement sur 30 ans du CHUM. 320 millions de dollars de plus cher en PPP» (*La Presse*, 29 mai 2010). Et de nouveau le vérificateur général qui dit : «CHUM et PPP. Des inexactitudes importantes. Le vérificateur remet un rapport cinglant» (*La Presse*, 10 juin 2010). Mais celui qui se croit propriétaire du Québec persiste : «CHUM et PPP : Québec maintient le cap» (*La Presse*, 1<sup>er</sup> décembre 2010). À la défense du PPP, il y a eu la «courageuse défenderesse des affairistes, Françoise Bertrand, PDG des chambres de commerce, qui a claironné «Des PPP qui fonctionnent bien» (*Le Devoir*, 28 juillet 2009) en donnant l'exemple de la piaule inutile de l'OSM. Madame, au départ ça devait coûter 105M\$ en fonds publics, puis un an plus tard c'est passé à 266M\$ («Nouvelle

salle de l'OSM : le budget du PPP explose», *Le Devoir*, 4 juillet 2008). Comme ça continuait de grimper, l'étrincelante Monique Jérôme-Forget, celle qui nous avait promis la fin des nids-de-poule grâce aux PPP, a clamé, rendu à 300M\$ qu'il n'y aurait plus de plafond (*Journal de Montréal*, 26 octobre 2008). Mesdames Bertrand et Jérôme-Forget vont bien ensemble. Ah qu'il fait bon de vivre en démocratie!

Ça fait qu'à la fin du vaudeville grotesque, il ne restait pour le CHUM qu'un seul soumissionnaire, contrôlé par des étrangers, qui a remporté le «jack pot» («CHUM : un consortium l'emporte par défaut», *Le Devoir*, 22 février 2011). Pourtant, on vantait la vive concurrence des PPP et la prise entière à charge de tous les risques par les entrepreneurs. Voilà que pour le CHUM et le CRCHUM, il ne restait qu'un soumissionnaire dans chacun des deux cas qui ont exigé en plus que l'État assume dorénavant une partie importante des risques. Charest joue au casino et à la roulette russe avec notre argent. Enfin, le coût de construction du CHUM, qui était prévu à 1,1 milliard\$ en 2006 par Charest et sa gang est maintenant rendu à 2,1 milliards\$ en février 2011 et la première pelletée de terre n'a pas encore eu lieu («L'histoire du CHUM», *La Presse*, 26 février 2011). Quant au Centre de recherche du CHUM (CRCHUM), qui était prévu à 320 millions de dollars en 2006, il était rendu à 470 millions de dollars en janvier 2010. En vérité, je vous le dis, les faiseurs du privé engraisés par leurs élus asservis, c'est bien mieux : ils créent de la richesse!!!

## La journée internationale contre l'homophobie

# Couple de même sexe : une histoire d'amour



près avoir abordé l'homosexualité dans les sports, l'an dernier, voilà que *La journée internationale contre l'homophobie* avait pour but, cette année, de sensibiliser la population aux réalités de la diversité sexuelle. Sous le thème «*Couple de même sexe : une histoire d'amour*», on s'attaque aux perceptions réductrices des relations homosexuelles voulant qu'elles soient généralement une affaire de relations sexuelles et on tente de montrer que les relations des couples de même sexe constituent un mode de vie.

Tout comme les couples hétérosexuels, ceux de même sexe se forment autour de sentiments amoureux et affectifs. Certes la sexualité fait partie de la relation de couple, et souvent c'est elle qui a allumé la flamme. Par contre, la relation de couple durable ne peut pas se fonder strictement sur la sexualité. Les couples de même sexe, composés de deux femmes ou deux hommes, vivent les mêmes bonheurs et les mêmes difficultés que les couples de sexe différent. Pour en savoir plus sur la vie de couple de même sexe : [www.homophobie.org/default.aspx?scheme=4070](http://www.homophobie.org/default.aspx?scheme=4070).

Au Québec, bien que soyons progressistes en matière de politiques et de protections des droits envers les personnes gaies,

lesbiennes, bisexuelles, transsexuelles et transgenres (GLBTT), il n'en demeure pas moins que l'homophobie sévit encore au sein de notre société. En milieu scolaire, par exemple, de récentes recherches tendent à démontrer que l'homophobie a d'importantes conséquences sur la santé mentale et sur la réussite scolaire des jeunes qui en sont victimes.

### Qu'est-ce que l'homophobie ?

Une attitude négative, un sentiment négatif, une aversion des personnes homosexuelles ou envers l'homosexualité en général. Cette attitude se manifeste par la haine, le dénigrement, l'hostilité et le rejet des personnes considérées comme homosexuelles et de ce qui leur est associé. Les personnes dont l'apparence et le comportement ne correspondent pas aux stéréotypes de la masculinité ou de la féminité en sont particulièrement victimes.

En mars 2007, la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* publiait un rapport dans lequel 50 % des

personnes homosexuelles de tous âges disaient avoir été victime de violence homophobe dans leur vie. Dans les établissements d'enseignement, 76 % du personnel disait avoir entendu des commentaires homophobes. Enfin, 80 % des personnes interrogées disaient avoir été

Michèle Blais, agente d'information au SFMM (SCFP)

une politique pour contrer l'homophobie; une première au pays! L'annonce de cette politique s'inscrit dans la suite logique du rapport précité.

### Pourquoi une politique gouvernementale ?

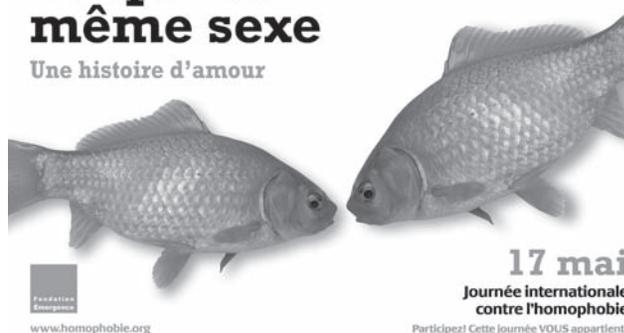
Malgré les progrès et la reconnaissance sociale de la diversité sexuelle, l'homophobie demeure présente même si ses manifestations sont de plus en plus subtiles. L'homophobie est une forme de discrimination au même titre que le racisme, la misogynie ou l'antisémitisme et à l'instar de ces dernières, on doit lui faire la lutte, notamment en sensibilisant la population à cette problématique.

### Le comité du triangle rose

Au SCFP-Québec, le comité du triangle rose fait connaître et défend les droits et les libertés des GLBTT. La participation active de ses membres aux coalitions, aux efforts de lobbying et aux campagnes contribue à sensibiliser les gens à la vie et aux points de vue des membres, tant au sein des structures du SCFP-Québec que dans les lieux de travail et les collectivités. Pour contacter le Comité du triangle rose du SCFP-Québec, écrivez à [trianglerose@scfp.qc.ca](mailto:trianglerose@scfp.qc.ca).

## Couple de même sexe

Une histoire d'amour



témoins de blagues offensantes à l'endroit de personnes homosexuelles dans leur milieu de travail, et 16 % disaient en avoir été victimes.

### Une politique contre l'homophobie

En mai dernier, le gouvernement adoptait



# Des mots qui font suer ! L'embarras du choix !



Gérald Brosseau, délégué syndical au SFMM (SCFP) et responsable du comité du journal



Une principale préoccupation pour ce numéro a été de choisir sur qui, ou sur quoi porterait ma chronique, et le choix est assez vaste, car j'ai beaucoup sué ces derniers temps et les motifs ne manquaient pas!

## Sombre mois de mai

Évidemment, il y a les conditions météorologiques plus que moches du mois de mai qui en ont fait suer plus d'un et qui ont causé crues et inondations, apportant leur lot de soucis à nombre de citoyens.

Il y a bien sûr DSK, inculpé pour avoir agressé une femme de chambre, mais ça c'est un peu trop international. Quoique, si on fait un lien avec les personnes que l'on interpelle par leurs simples initiales, il y a aussi PKP et son petit copain (j'allais écrire pantin) Labeaume, pour qui le processus d'attribution du contrat de gestion du nouvel aréna de Québec n'aurait pas été illégal, selon les dires du Régis en question (j'allais écrire régisseur). Allez comprendre pourquoi le même Régis si convaincu de sa légitimité exige maintenant, avec la complicité d'Agnès, une loi les couvrant au cas où! Une loi juste pour l'occasion (qui c'est bien connu fait le larron), pas une loi anti collusion ou anti corruption, mais plutôt une loi au cas où l'on prétendrait qu'il y en a eu! Mais ça c'est à Québec et c'est loin de nous pauvres payeurs de taxe partisans du CH que nous sommes.

Il y a eu aussi Gérard Deltell qui souhaite museler l'intervention des syndicats dans les débats de société. Il nous demande rien de moins que de ne pas nous mêler des problèmes de la société, comme si les syndicats ne représentaient personne, comme si un travailleur syndiqué ne faisait pas partie de la société. Mais ça c'est de la PETITE politique provinciale (à prendre au sens péjoratif).

Sans parler de la majorité de Stephen, de l'ascension du «bon» Jack, de la déroute du pauvre Gilles et du déclin des libéraux de Michael. Mais ça, c'est ultra provincial!

## La palme à Gérald Tremblay!

Mais pour moi, celui qui remporte la palme cette fois, c'est Gérald, pas moi l'autre, celui qui ne sait pas, celui qui n'est pas au courant, celui qui fait partie de deux catégories de gens, ceux qui ne savent rien et ceux qui ne veulent rien savoir.

Non mais faut-il être congestionné du cerveau pour prétendre comme il l'a fait qu'il embauche plus de femmes alors même que son directeur du Service du capital humain dit, et même écrit, que le pourcentage de femmes est passé de 38,7 % en 2006 à 38,2% en 2010, ce qui représente une légère baisse, j'en conviens, mais c'est loin d'une augmentation. Quand bien même la Ville de Montréal embaucherait plus de femmes, à quoi bon si c'est pour perpétuer des ghettos d'emplois féminins sous évalués et sous payés. Cela ne change rien au fait qu'il ne veuille pas se conformer à la Loi sur l'équité salariale et affecter les sommes requises pour faire en sorte que toutes les travailleuses et tous les travailleurs obtiennent l'équité salariale. Et oui, car l'équité salariale concerne aussi des travailleurs et pas seulement des travailleuses puisqu'il y a aussi des hommes qui occupent des emplois qui sont discriminés... et j'en suis un!

Le comble c'est quand la ville fournit 37 millions de dollars à la Société Vélo Libre Service (SVLS) pour sauver les BIXI. C'est des sous ça 37 millions de dollars, des sous qui auraient pu être utilisés afin que la Loi sur l'équité soit appliquée comme il se doit à Montréal.

Quand on y pense, 37 millions de dollars, si je compte bien, cela correspond lorsqu'on sait qu'une petite pile de pièces de deux dollars de un centimètre de hauteur équivaut à 12,00 \$, à un peu plus de 30 kilomètres en pièces de deux dollars, soit à peu près la distance de Montréal à... Mascouche!

Mais ça, notre maire ne le sait probablement pas!

# JEUX DE LANGAGE

## Un fil d'Ariane vers l'Antiquité

Dans un site Web, le fil d'Ariane est une suite de liens qui indiquent à l'internaute le chemin qu'il a parcouru pour arriver à la page consultée. L'expression, jolie passerelle entre notre siècle et l'Antiquité, rappelle le fil qu'Ariane avait remis à Thésée pour qu'il retrouve son chemin dans le labyrinthe. La mythologie et les légendes grecques nous ont légué plusieurs autres expressions toujours vivantes. Choisissez dans la colonne de droite le sens de chacune des expressions suivantes.

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| 1. Un cheval de Troie    | endormissement                           |
| 2. Une Cassandre         | danger constant                          |
| 3. La boîte de Pandore   | programme informatique malveillant       |
| 4. Un pactole            | travail incessant                        |
| 5. Un cerbère            | pratiques abusives, personnes corrompues |
| 6. Une épée de Damoclès  | concierge, gardien                       |
| 7. La toile de Pénélope  | source de nombreux maux                  |
| 8. Un talon d'Achille    | grande richesse                          |
| 9. Les bras de Morphée   | point vulnérable                         |
| 10. Les écuries d'Augias | prophète de mauvais augure               |

SOURCE : CAHIER DE LA FRANCOFÊTE DE L'OLF

**Découvrez**  
les avantages de la force  
de votre groupe!

**Prix compétitifs**  
Négociez seulement pour vous!

**Service personnalisé**  
Faites toujours affaires avec le même courtier!

**Et plus!!!**

**BURROWES**  
COURTIERS D'ASSURANCES  
514-905-SFMM (7366)  
www.burrowes.ca

**Benjamin Moore**  
Les experts en couleur et décoration




NOUVELLE POLITIQUE DE PRIX POUR LES MEMBRES DU CSFMM  
OFFERT SEULEMENT CHEZ DISTRIBUTION BÉLAIR

En raison d'un récent changement de politique de prix chez Benjamin Moore, nous sommes obligés de modifier les escomptes offertes aux membres du CSFMM.

Le 25% de rabais s'appliquera dorénavant sur les lignes...  
SUPERSPEC, ECOSPEC, MOORESTYLE et COLLECTION

Le prix le plus bas permis par Benjamin Moore sur les lignes...  
BEN, NATURA et AURA

**OFFERT SEULEMENT CHEZ...**

**Distribution Bélaire**  
8530, boul. Pie IX  
Montréal (Québec)  
514 593-5347

**25%**  
de RABAIS  
du prix affiché

## Les petites annonces du **ColBlanc**

Le COLBLANC offre aux membres actifs et retraités du Syndicat des fonctionnaires municipaux un service de petites annonces gratuites.

- **Courrier électronique** colblanc@sfmtm429.qc.ca
- **Courrier régulier** Petites annonces du COLBLANC, 429, rue de La Gauchetière Est, Montréal, Québec, H2L 2M7
- **Télécopieur** 514 842-3683

Maison à louer, secteur du Mont-Tremblant, située au lac Supérieur sur le versant nord de Tremblant, luxueuse et spacieuse résidence meublée et bien située, trois chambres à coucher, deux salles de bain et garage. Disponible à compter du 1<sup>er</sup> juillet, à court ou long terme. Prix très abordable, à discuter. Pour information, Guy Grandmont au 450 465-2228.

Chalet à louer pour couple, situé à Val David, dans les Laurentides, adossé au parc Dufresne, piste cyclable, accès au lac, 400 \$/semaine ou 700 \$/mois. Aussi, à louer, chalet pièce sur pièce situé à Labelle (près de Tremblant), familial (jusqu'à 6 personnes), franc sud, 400 pieds de plage de sable, à partir de 600 \$/semaine. Pour information, 514 972-6035.

À vendre, vélo Giant 15 pouces, pour femme, avec béquilles ajustables, miroir, poignées latérales, supports pour bouteille et sac. Prix demandé: 250 \$. Aussi, à vendre, porte-bagages de toit Thule à verrouillage rapide, avec clefs. Prix demandé: 125 \$. Contactez Manon Ouimet au 514 267-3329 (cellulaire).

## R É P O N S E S JEUX DE LANGAGE page 23

NOTRE ENTREPRISE FAMILIALE A FAIT ÉCONOMISER PLUSIEURS DOLLARS AUX MEMBRES DU **CSFMM**. PROFITEZ DE CETTE OFFRE COMME VOS CONSOEURS ET CONFRÈRES.

## MATELAS

Un concept de vente tellement différent !

Obtenez de **10 à 40 %** de rabais

Sur rendez-vous seulement  
514 214-6557



40 ANS  
D'EXPÉRIENCE  
DANS LE DOMAINE  
DU MATELAS



*Toute une gamme de matelas et de lits ajustables disponibles*

**clubvoyages**<sup>TM</sup>  
Pointe-aux-Trembles

12935, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1A 1B9  
www.pointeauxtrembles.clubvoyages.com

### Johanne René de Cotret

Présidente et conseillère en voyages  
Cell. : 514 816-7768  
Courriel : jrdec@clubvoyagespat.ca

Obtenez des milles de récompense  
avec tout achat !

Voyagez et économisez en échangeant vos milles de récompense AIR MILES pour des certificats CLUB VOYAGES.  
385 milles de récompense - un certificat CLUB VOYAGES d'une valeur de 50 \$.  
Pour connaître les détails, n'hésitez pas à me contacter.

*Vacances Soleil (formule tout inclus)*

*Circuits du Club Aventure*

*Voyages d'affaires*

*Croisières*

*Circuits européens et autres*

*Spéciaux de dernière minute*

*Assurance-voyage*



Service personnalisé et  
livraison gratuite de documents

### Voyages Rêve Évasion inc.

675A, rue Notre-Dame  
Repentigny (Qc) J6A 2W5

### Nancy Boivin

Conseillère en voyages

Informez-vous à nos agents

sur nos forfaits à bas prix

**50 \$ RABAIS SUR RÉSERVATION**

Personnel qualifié, dynamique et attentionné

Service personnalisé, spécialité groupe, Europe et croisière

*Faites de votre rêve une réalité avec nous !!!*

Communiquez avec la propriétaire :

Nancy Boivin au 450 932-4145

Courriel : infos@voyagesreuevasion.com



Pour un service à la clientèle de Qualité

### LINDA BARKER

Courtier immobilier, La Capitale Prestige

(Cellulaire) 514 250-0650 ou (Bureau) 514 644-1844  
linda.barker@live.ca

Recevez un certificat-cadeau de 500 \$  
à l'achat ou la vente de votre propriété par mon intermédiaire  
(sujet à certaines conditions).

### Un fil d'Ariane vers l'Antiquité

1. Un cheval de Troie : un programme informatique malveillant.
2. Une Cassandre : un, une prophète de mauvais augure. L'expression courante est : «jouer les Cassandre».
3. La boîte de Pandore : source de nombreux maux, origine d'une catastrophe. L'expression courante est : «ouvrir la boîte de Pandore».
4. Un pactole : une grande richesse.
5. Un cerbère : un, une concierge; un gardien, une gardienne.
6. Une épée de Damoclès : un danger constant.
7. La toile de Pénélope : un travail incessant.
8. Un talon d'Achille : un point vulnérable.
9. Les bras de Morphée : l'endormissement.
10. Les écuries d'Augias : des pratiques abusives, des personnes corrompues.

